

VILLE DE SCEAUX
CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
28 mars 2024

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 23 mai 2024

Table des matières

Table des matières

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE	4
II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	4
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM	4
IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2024.	5
V- AFFAIRES FINANCIÈRES	6
Budget primitif 2024.....	6
○ confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature ;	33
○ adoption du budget primitif 2024 ;	33
○ autorisation d’opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (instruction M 57) ;	33
○ attribution des subventions d’équipement ;	34
○ attribution de subventions de fonctionnement aux associations et autres bénéficiaires pour l’année 2024.	38
Fiscalité directe locale 2024 — fixation des taux d’imposition.....	59
VI- TRANSITIONS	61
Adhésion à l’association Orée (Organisation pour le respect de l’environnement dans l’entreprise). ...	61
VII- AFFAIRES ÉCONOMIQUES	66
Mise en place d’un dispositif d’aide à la rénovation des devantures commerciales, artisanales et sociétés de service de proximité — approbation du règlement.	66
VIII-HABITAT	72
Précisions relatives à la garantie d’emprunt accordée à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour la réhabilitation de 12 logements sociaux situés aux 29,31 et 33, rue des Écoles.	72
IX- FEUILLE DE ROUTE « BIEN VIVRE ET RÉUSSIR AUX BLAGIS »	73
Approbation du contrat Engagements Quartiers 2030 relatif au quartier des Blagis.....	73
X- AFFAIRES CULTURELLES	81
Approbation de la charte du label « <i>Ciéuta mistralenco</i> » attribué à la ville de Sceaux par le Félibrige.	81

XI- RESSOURCES HUMAINES	84
Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle.	84
Approbation du mandat donné au centre de gestion de la petite couronne pour l'appel à concurrence relative à la prévoyance.....	85
Attribution d'une indemnité horaire pour travail de nuit.	86
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières technique, police municipale et médicosociale.....	87
XII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE	88
Rapport d'activité des services municipaux pour l'année 2023.	88
Désignation d'un remplaçant du maire au sein du comité des finances locales.	91
Convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité en préfecture des Hauts-de-Seine-approbation de l'avenant n° 3.	92
Examen de la gestion de la ville de Sceaux par la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France (exercices 2018-2023) — rapport d'observations définitives et réponse de la Ville.	93
XIII-VŒUX ET MOTIONS PROPOSÉES PAR LES GROUPES D'ÉLUS.....	94
Motion présentée par le groupe Sceaux ensemble en faveur de la nomination d'un lieu ou d'une rue en hommage à Robert Badinter.....	94
XIV-QUESTIONS DIVERSES.....	96
XV- COMMUNICATION DU MAIRE.....	97
XVI-DÉCISIONS DU MAIRE	97
XVII- QUESTIONS ORALES.....	97
Question orale de M. Numa ISNARD	97
Question orale de M. Philippe SZYNKOWSKI.....	97
Question orale de Mme Christiane GAUTIER.....	98
Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES	101
Question orale de M. Fabrice BERNARD	103
Question orale de Mme Maud BONTÉ.....	107
Question orale de Mme Liliane WIETZERBIN	110

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 40 sous la présidence de Philippe Laurent.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le maire

Mes chers collègues, merci de bien vouloir prendre place. Je vais demander à M. Hugues Ossart de bien vouloir procéder à l'appel.

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Hugues OSSART

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Florence Presson
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Annie Bach
- ✓ Frédéric Guermann
- ✓ Sabine Ngo Mahob
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Emmanuel Goujon
- ✓ Axelle Poullier
- ✓ Numa Isnard
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Hugues Ossart
- ✓ Jean-Christophe Dessanges
- ✓ Christiane Gautier
- ✓ Maud Bonté

- ✓ Fabrice Bernard
- ✓ Philippe Szynkowski
- ✓ Liliane Wietzerbin

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Christian Lancrenon, en retard, a donné pouvoir à Philippe Laurent.
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge, en retard, a donné pouvoir à Monique Pourcelot.
- ✓ Théophile Touny, excusé, a donné pouvoir à Axelle Poullier.
- ✓ Corinne Deleuze, excusée, a donné pouvoir à Jean-Pierre Riotton.
- ✓ Konstantin Schallmoser, excusé, a donné pouvoir à Patrice Pattée.
- ✓ Catherine Palpant, en retard.
- ✓ Nadine Lacroix, excusée, a donné pouvoir à Isabelle Drancy.
- ✓ Xavier Tamby, en retard.

M. le maire

Merci, le quorum est atteint. Nous pouvons donc délibérer.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2024.

M. le maire

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2024.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations ?

Maud BONTÉ

Bonsoir, Monsieur le maire, bonsoir, chers collègues, Mesdames et Messieurs les membres du public.

Je voudrais revenir sur votre réponse à ma question orale portant sur la gestion des encombrants. Comme je vous l'ai dit, celle-ci n'est pas récupérable auprès des locataires, mais vous avez prétendu que l'on pouvait y déroger par un accord collectif local d'après la loi du 23 décembre 1986.

Il s'agit en fait de faire payer les locataires pour un service effectué par Vallée Sud-Grand Paris qui en a la charge. Vous dites que des gens laissent leurs encombrants à l'intérieur des caves...

M. le maire

Attendez, Madame Bonté, nous n'allons pas débattre à nouveau de ce dossier qui n'est pas du ressort de la Ville.

Il s'agit en l'occurrence d'approuver le compte rendu. Le compte rendu correspond-il à ce qui a été dit ?

Maud BONTÉ

Non.

M. le maire

Il ne correspond pas à ce qui a été dit ?

Maud BONTÉ

Pardonnez-moi, puis-je m'exprimer ?

M. le maire

Non, vous ne pouvez pas. Nous votons sur le compte rendu et c'est tout. On ne recommence pas un débat.

Nous passons au vote sur le procès-verbal.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2024 est adopté à l'unanimité.

Propos inaudibles de Mme Bonté.

V- AFFAIRES FINANCIÈRES

Budget primitif 2024

Isabelle DRANCY

Nous allons débattre du budget primitif 2024. Il fait suite au débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé le 8 février dernier. La Ville expérimentant la certification des comptes par un commissaire aux comptes, nous ne pouvons pas présenter un résultat définitif. Nous procéderons donc à la prise en compte d'un résultat anticipé et corrigerons d'éventuelles erreurs lors du conseil municipal du 30 juin.

Nous expérimentons par ailleurs le compte financier unique.

Nouveauté cette année, conformément à la nouvelle réglementation, le budget 2024 vous a été transmis 12 jours francs avant la tenue de ce conseil.

Vous disposez d'une note détaillant l'ensemble du budget et les orientations dont nous avons débattu le 8 février. Je vais néanmoins tracer les grands traits de ce budget 2024.

Le résultat de la gestion 2023 devrait s'établir à 1 888 k€ auquel il convient d'ajouter le résultat 2022 qui a fait l'objet d'un report ainsi qu'un résultat d'investissement d'au moins 1 847 k€ avec les restes à réaliser.

Comme chaque année – et c'est d'ailleurs une obligation – nous proposons d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement à la couverture du déficit d'investissement et de reporter le solde sur des reports à nouveau.

S'agissant du contexte budgétaire, vous savez que depuis l'adoption de la loi de finances en fin d'année 2023, le gouvernement a revu sa perspective de croissance de 1,4 % contre 1 %, voire 0,9 % aujourd'hui. Les perspectives d'inflation se situent à 2,6 %.

Autre élément de ce contexte budgétaire qui fait l'objet d'un développement plus important dans la note qui vous a été adressée : la réforme des indicateurs financiers qui va s'étaler sur 10 ans et qui permettra d'intégrer dans le potentiel fiscal les droits de mutation à titre onéreux.

C'est enfin la première année au cours de laquelle rentre en vigueur le nouveau régime unifié de responsabilité des gestionnaires publics.

Voilà pour le contexte 2024.

Ce contexte est marqué pour la ville de Sceaux par une stagnation des recettes. La DGF reste stable, l'État prenant en charge pour la deuxième année consécutive l'écêtement devant s'appliquer à la ville de Sceaux. Vous savez en effet que la ville appartient aux communes dites riches et que le prélèvement opéré sur sa DGF est ensuite redistribué à des territoires urbains défavorisés via la dotation de solidarité urbaine ou à des territoires ruraux via la dotation de solidarité rurale.

Les impôts font l'objet d'une revalorisation de 3,8 % de leurs valeurs locatives en raison de l'inflation.

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle diminue quant à lui fortement de 33 % et s'établit à 59 k€.

S'agissant de la tarification des services aux usagers, les tarifs des pauses méridiennes, des activités périscolaires et du stationnement restent inchangés.

La taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux est estimée à 1,7 M€ en 2024.

Les contributions de nos partenaires institutionnels que sont la CAF et le département du 92 sont quasiment stables, respectivement 300 k€ et 399 k€.

Nous perdons cette année le bénéfice du filet de sécurité inflation qui nous avait été accordé l'année dernière pour un montant de 560 k€. Nous percevons par ailleurs un complément de prix à la suite d'une cession de terrain pour 371 k€.

Enfin, le Fonds de compensation de la TVA devrait augmenter très légèrement passant de 1 021 k€ en 2023 à 1 148 k€ cette année grâce aux investissements importants réalisés par la commune. La compensation par l'État de la TVA assise sur les dépenses de fonctionnement est estimée pour sa part à 85 k€. Vous savez que le FCTVA est une dotation versée aux collectivités territoriales et destinée à compenser la charge de TVA qu'elles supportent.

Voilà pour les recettes.

S'agissant des dépenses, l'année est encore marquée par une augmentation significative des dépenses d'énergie. Même si les prix sont en baisse, ils se situent en effet à des niveaux particulièrement élevés. Entre 2022 et 2024, les prix de l'électricité ont ainsi augmenté de plus de 80 % tandis que les prix du gaz ont augmenté de 164 %.

La Ville a certes adopté, fin 2022, un plan de sobriété énergétique qui a permis d'enregistrer une baisse de consommation de 15 %, mais le budget consacré aux fluides (eau, gaz, électricité) représente la plus grosse enveloppe et s'élève à 1 160 k€ en 2024.

Nous connaissons en outre pour la deuxième année consécutive une augmentation des coûts de la restauration scolaire. Elle était de 10 % en 2023 et nous l'avons estimée à 6 % pour cette année.

L'augmentation des coûts de l'énergie se répercute également sur l'ensemble des marchés de la commune.

Les intérêts de la dette ont par ailleurs augmenté de 900 k€ en deux ans. Je vous rappelle toutefois que cette augmentation vient après plusieurs années d'évolution des taux d'intérêt à la baisse qui ont permis à la Ville d'économiser près de 3,4 M€.

Autre augmentation à laquelle la Ville doit faire face : les dépenses de personnel. Elles devraient progresser de 3,7 % par rapport à 2023. Ces dépenses restent très dynamiques pour des raisons bien souvent indépendantes de notre volonté qui résultent de mesures nationales telles que la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique qui nous coûtera en année pleine 260 k€, l'augmentation du SMIC, à deux reprises en 2023, et une fois en 2024, la majoration de cinq points d'indice qui nous coûte en année pleine 160 k€, les conséquences du Ségur de la santé, notamment sur les auxiliaires de puériculture, l'augmentation à compter de mars 2024 de la compensation des jours de compte épargne temps (de 75 € à 83 € pour les agents de catégorie C, de 90 € à 100 € pour les agents de catégorie B, de 135 € à 150 € pour les agents de catégorie A).

À ces augmentations s'ajoutent également l'augmentation des indemnités de mission, l'augmentation des remboursements transports, le maintien de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) pour les gens qui ne bénéficient pas d'avancement, soit au mérite, soit à l'ancienneté, et le versement en 2024 de la seconde moitié de la prime pouvoir d'achat.

Concernant les effectifs, la Ville prévoit de recruter deux policiers municipaux, un technicien de l'espace public et un coordinateur en charge du programme de réussite éducative.

Je vous fais part des inscriptions budgétaires que nous avons prévues à date, mais j'ai lu dans la presse qu'une revalorisation des salaires des personnels travaillant dans les crèches privées et publiques devrait être votée. Ceci représenterait une augmentation comprise entre 100 et 150 € par employé, dont une partie serait prise en charge par la CAF.

Cette revalorisation n'a pas encore été votée, mais elle est dans les tuyaux, afin de rendre ces métiers plus attractifs et de répondre ainsi à la pénurie de personnels dans les métiers du soin à la personne, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes.

S'agissant du contexte institutionnel, la commune est membre depuis 2016 de l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris, qui regroupe 11 communes, auquel elle doit reverser une partie de la fiscalité locale qui était auparavant versée à la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre.

Nous lui avons en outre délégué la compétence voirie et la gestion de l'ensemble sportif des Clos-Saint-Marcel.

En 2024, la Ville prévoit ainsi un versement de 8 210 k€ à Vallée Sud-Grand Paris correspondant au reversement d'anciens impôts de la communauté d'agglomération et au transfert de certaines compétences à l'EPT.

S'agissant des orientations budgétaires pour l'année 2024, nous en avons déjà largement débattu lors de notre débat, mais nous les avons affinées.

L'une des premières orientations est la conduite de la transition écologique et énergétique qui peut être regroupée sous trois axes.

- ✓ Les actions du quotidien. Ce sont toutes les actions entreprises par la Ville pour initier la transition écologique au jour le jour : aide à l'achat d'accessoires liés à la pratique du vélo, adoption du forfait mobilité durable, installation de bornes de recharge électrique, doublement du montant du budget participatif ou encore végétalisation du territoire, et notamment des rues du Maréchal Joffre et de la Flèche qui ont été dégoudronnées et ont accueilli de nouvelles plantations d'arbres.
- ✓ Une action de facilitateur. La Ville veut avoir un effet d'entraînement sur ses partenaires et ses habitants. Elle accorde ainsi sa garantie aux emprunts de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, afin qu'elle puisse engager des travaux de rénovation énergétique. La Ville joue également un rôle de facilitateur pour l'organisation de forums, de réunions de copropriétés sur les aides disponibles en matière de rénovation énergétique.
- ✓ Une action en matière d'investissement sur les équipements communaux. La Ville a ainsi engagé un plan de rénovation de la Halle des Blagis en vue de sa transformation en un espace forme et santé, la réfection de la toiture de l'école des Blagis pour assurer une meilleure qualité énergétique, la transformation du parking des Ailantes avec une végétalisation de la place et la réduction des voitures. Elle a en outre participé à la création de la SPL géothermie avec le SIPPEREC, Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine qui

permettra d'alimenter des équipements publics, mais aussi des particuliers sous certaines conditions. La Ville prévoit également la construction d'une nouvelle crèche au 172 rue Houdan, à la suite du legs de la maison Martinet qui est assorti de la condition de sa transformation en garderie ou crèche d'enfants.

La Ville investie enfin dans des tiers lieux avec l'ouverture en 2024 d'un fablab à vocation numérique équipé d'imprimantes 3D, afin d'encourager le développement de l'économie circulaire et de favoriser l'implantation locale.

La deuxième orientation de notre politique budgétaire, c'est le soutien aux familles scéennes et la priorité donnée à l'éducation.

C'est une priorité que nous poursuivons depuis longtemps et que je ne développerai pas, car vous disposez en parallèle de ce budget 2024 du rapport d'activité des services 2023 qui fait état de toutes les actions menées par la Ville en la matière.

Je souhaite néanmoins insister sur les engagements que nous avons pris dans le cadre de la démarche Parlons ensemble des Blagis et que nous avons déclinés dans la feuille de route présentée lors du conseil municipal d'octobre 2021 auquel nous avons associé le Département.

Nous avons ainsi maintenu le service postal aux Blagis, malgré la fermeture de la poste, et ouvert un espace France services. Nous avons maintenu un service public de qualité au plus près des habitants, malgré le coût que cela représente. En effet, outre l'investissement, ce service nécessite le recours à 3 ETP chaque année.

La Ville a par ailleurs installé des médiateurs sociaux qui sillonnent le quartier pour aller à la rencontre des jeunes.

Nous maintenons également nos efforts en matière d'accueil de jeunes enfants avec la construction d'une nouvelle crèche au 172 rue Houdan qui devrait ouvrir en 2026. C'est aussi la création d'une crèche de 20 places au Petit Chambord pour répondre aux besoins de ce quartier de la ville.

Ces efforts constants nous permettent en 2023 d'afficher un taux de réponse positive aux demandes d'accueil de 72 %. Ce taux est très significatif au regard des 200 000 places manquantes au niveau national. La construction de crèches représente en effet un investissement important et la filière rencontre par ailleurs de grandes difficultés de recrutement. À Sceaux, les crèches sont gérées en direct.

Nous avons aussi à cœur de soutenir la vie scolaire et périscolaire via le continuum éducatif. Près de 40 % des élèves en élémentaire fréquentent les études dirigées sous l'autorité des professeurs des écoles. Les parents ont l'assurance, quand ils récupèrent leurs enfants à 18 h ou à 18 h 30, que les devoirs sont faits et qu'ils peuvent passer un bon moment.

La Ville propose des activités sportives et culturelles sur le temps périscolaire avec un taux d'encadrement plus élevé que celui préconisé par l'État. Ces activités permettent d'occuper les enfants intelligemment avec des professeurs qualifiés.

Nous maintenons aussi une ATSEM par classe à l'école maternelle. Le rapport d'activité des services précise la doctrine d'emploi de ces ATSEM qui participent au déroulement du programme éducatif, ce qui permet aux professeurs des écoles de se consacrer à leur tâche d'enseignement.

En janvier, nous avons en outre recruté une coordinatrice de la réussite éducative en charge de mettre en œuvre un parcours de réussite éducative pensé à l'échelle de la commune.

Voilà notre action en matière de soutien aux familles et à l'éducation.

Nous accompagnons aussi les Scéens dans leur vie quotidienne. Nous voulons une ville dédiée aux familles, mais aussi aux seniors. Nous développons ainsi des occasions de rencontre, notamment à l'Espace des seniors et des aidants qui organise des ateliers mémoire ou de gymnastique douce.

Nous proposons en 2024 de renforcer ces activités, et plus particulièrement, les activités intergénérationnelles.

La Ville poursuit par ailleurs son soutien à l'action culturelle, avec notamment la gestion en régie directe du cinéma Trianon qui accueille un nombre croissant de spectateurs (plus de 61 000 entrées en 2023). Tout ceci a un coût, puisque le prix moyen d'une place se situe à plus de 10 € contre 7 € au maximum pour le Trianon.

Ces actions permettent l'accès à la culture de tous, et notamment des plus jeunes.

En 2024, Sceaux accueillera une manifestation d'ampleur nationale à la Pentecôte : la Sainte Estelle qui permettra d'animer et de faire connaître notre ville. Sceaux est ainsi la seule ville au nord de la Loire à participer à ce congrès annuel.

La Ville renforce également son soutien aux pratiques sportives en matière d'investissements avec la réhabilitation de la Halle des Blagis et la construction d'une troisième bulle de tennis, mais également en matière d'activités sportives avec des manifestations accueillant de nombreux participants, comme Sport en famille.

En 2024, Sceaux sera, avec Nanterre, l'un des deux seuls sites de célébration des Jeux olympiques et paralympiques

La Ville s'attache également à maintenir un environnement urbain de qualité. La compétence voirie a été transférée à Vallée Sud-Grand Paris, mais la commune reste étroitement associée à la rénovation du parvis de l'église et des rues Michel Voisin et Paul Couderc.

Sceaux a la chance de compter de nombreux étudiants, notamment dans l'enseignement supérieur. La Ville leur a apporté une aide durant la période du Covid par l'organisation de nombreuses

manifestations de soutien. Nous nous fixons désormais comme objectif de mieux les intégrer dans notre ville, afin qu'ils en soient de véritables acteurs.

La Ville veut également accentuer ses actions en matière de sécurité publique avec le recrutement de deux policiers municipaux supplémentaires, ce qui porte les effectifs du service de tranquillité urbaine à 22 agents auxquels s'ajoutent depuis cette année des médiateurs de terrain qui sillonnent le quartier des Blagis.

La Ville poursuit son action de soutien au logement social. Elle s'est engagée depuis 2016 à subventionner chaque année SEQENS pour la construction de logements sociaux. Elle accorde en outre des garanties d'emprunt à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat et veille à proposer des logements sociaux de qualité.

Nous accompagnons les associations qui jouent un grand rôle dans la ville. Elles sont très nombreuses et très actives. Vous disposez dans les documents qui vous sont fournis de la liste des associations percevant des subventions de la Ville.

Je citerai les trois associations qui perçoivent les montants les plus élevés : la MJC (450 k€), le CSCB (250 k€) et l'ASAS Basket (210 k€).

Cet accompagnement est particulièrement important puisque beaucoup de Scéens adhèrent à ces associations.

La Ville affiche enfin la volonté d'avoir une vraie politique de valorisation touristique et économique. Celle-ci prend deux formes. En fonction des besoins et des opportunités, la Ville achète des murs commerciaux. En outre, elle a décidé d'accompagner les commerçants et artisans dans l'amélioration de leur linéaire de vitrine via un dispositif d'aide à la rénovation des devantures commerciales.

Voici rapidement résumées les orientations de notre politique.

Pour ce faire, nous poursuivons nos efforts budgétaires en rationalisant nos achats, en raisonnant en coût complet lorsque nous faisons des investissements, en recherchant des économies et des subventions.

Pour autant, en raison des éléments de contexte dont nous avons parlé en introduction (revalorisation salariale, coûts de l'énergie, augmentation des taux d'intérêts, inflation, etc.) et de notre souhait de maintenir un niveau d'investissement élevé, avec plus de 9 millions d'euros d'opérations nouvelles, nous proposons une augmentation de 6 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Parmi les projets d'investissement figurent notamment :

- ✓ la rénovation de l'Espace forme et santé des Blagis ;

- ✓ la construction de la crèche 172 rue Houdan ;
- ✓ l'installation de la troisième bulle de tennis sur le site Yser ;
- ✓ la finalisation de la réhabilitation de l'église Saint-Jean-Baptiste ;
- ✓ la poursuite de la restructuration du secteur du Petit Chambord avec l'aménagement d'un espace de jeux arboré et la végétalisation de la cour d'école ;
- ✓ l'adaptation de la place des Ailantes et de ses abords au changement climatique ;
- ✓ les études et travaux préparatoires à la création d'un troisième tiers lieu au Château de l'Amiral.

Voilà les principaux investissements qui vous sont proposés en inscriptions nouvelles au titre de l'année 2024.

Nous proposons donc une augmentation des taux de fiscalité de 6 %. Toutes les communes ont procédé à une telle augmentation. La taxe d'habitation ayant été supprimée, elles n'ont en effet pas d'autres choix que d'actionner ce levier fiscal. Une commune qui construit du logement social est doublement perdante. Elle ne perçoit ni taxe foncière ni taxe d'habitation, ce qui explique d'ailleurs la baisse du niveau de construction.

Des compensations sont envisagées par la loi Rebsamen, mais elles ne vaudront que pour les constructions ayant fait l'objet d'une décision de financement en 2021. Or les logements sociaux livrés aujourd'hui sont le résultat de dossiers examinés avant 2021.

Page 36 du rapport budgétaire, nous indiquons l'évolution des taux de taxe foncière des 11 communes de l'EPT, afin de vous donner un élément de comparaison.

Nous attendons un produit fiscal global de 32 326 k€, dont 6 millions seront reversés à l'EPT Vallée Sud-Grand Paris. Nous prévoyons en outre un produit de surtaxe sur les résidences secondaires de 431 k€. Le produit fiscal 2024 estimatif revenant à la Ville s'élèvera donc à 26 000 k€.

S'agissant de la dette, nous estimons qu'elle devrait être stabilisée.

Nous rembourserons les échéances de cette année, et nous inscrivons une possibilité d'emprunt de 5,7 M€.

Ainsi, la dette totale sera fin 2024 au minimum de 47,2 millions d'euros et au maximum de 52,9 millions d'euros.

En synthèse de ce projet de budget, nous pouvons dire que les dépenses de fonctionnement augmenteront de 8 %, et que nous maintiendrons un niveau élevé d'investissement, ce qui nous permettra de sauvegarder un service public de qualité.

M. le maire

Merci, Madame Drancy.

Sceaux, le 28 mars 2024

Qui souhaite intervenir ?

Xavier TAMBY

Avant de commencer, je voudrais vous faire part d'une alerte info qui vient de tomber. J'en ai pris connaissance hier dans le Philippe Laurent Magazine. Je vous annonce que vous n'avez en fait rien à faire ici ce soir... J'ai dit Philippe Laurent Magazine ?! Pardonnez-moi, je voulais dire Sceaux Mag !

« Préserver le service public et l'investissement ». C'est l'éditorial de Philippe Laurent qui nous dit : *« Le conseil municipal a adopté à une large majorité le budget 2024 pour notre ville »*. Comme disait Philippe Seguin à propos d'Edouard Balladur en 1995 : *« Il est élu ! (...). Circulez, il n'y a rien à voir ! »*. Voici donc le budget voté par anticipation grâce à une majorité très accommodante.

Je vous invite à lire Philippe Laurent. Lisez cet édito rempli de mauvaise foi et de contre-vérités. C'est assez exquis. Cela peut faire sourire, mais les Scéens en revanche paient l'addition. Et c'est beaucoup moins drôle.

Pour ce qui me concerne, j'essaierai de condenser mon propos et de faire court. Je prendrai appui sur la fin de l'ordre du jour consacré à l'examen du rapport de la Chambre régionale des comptes. Vous allez me dire que l'on peut le lire dans tous les sens, qu'il peut contenter tout le monde. Mes camarades auditeurs et conseillers à la Cour des comptes ou en CRC ont l'habitude de choisir leurs mots pour éviter de froisser les exécutifs locaux et les exécutifs tout court.

Cela étant dit, ce que dit la CRC correspond à ce que dit l'opposition depuis très longtemps.

Je vais vous lire ce que nous avons préparé, mais vous pourriez reprendre les conclusions de la Cour des comptes et les coller à ce niveau de l'ordre du jour et ce serait peu ou prou la même chose.

Pardonnez-moi si je me répète par rapport à ce que j'ai dit par la voix de Numa Isnard, que je remercie, lors du précédent conseil municipal. Voici ce qu'en résumé, l'on peut dire.

Isabelle Drancy a eu beau jeu de délayer et de remplacer le numéro de claquettes qui était fait auparavant par les anciens adjoints au maire sur la litanie de dépenses auxquelles personne ne peut évidemment s'opposer. Car qui peut être contre le fait de dépenser toujours plus au bénéfice des seniors et des enfants ?

En réalité, les sources d'économies se trouvent sur la voilure globale en termes de services publics, mais également sur d'autres secteurs comme la communication ou des investissements assez hasardeux.

Je ne peux que regretter d'avoir été un oiseau de mauvais augure lors de mon commentaire sur les orientations budgétaires du dernier conseil municipal. Nous faisons le même constat que la Chambre régionale des comptes. La récurrence sur longue période d'une capacité Sceaux, le 28 mars 2024

d'autofinancement nette négative demande des solutions pérennes. Votre seule réponse est l'augmentation de 6 % du taux de la taxe foncière alors même que la base de la taxe augmente cette année de 3,9 %, après 7,1 % en 2023.

Je rappelle par ailleurs que l'an dernier Numa Isnard avait fait la proposition de rendre l'argent aux Scéens. Vous auriez pu compenser l'effet base de l'imposition des taux de l'an dernier et redonner l'argent aux Scéens en baissant les taux. Vous ne l'avez pas fait.

En cumulant la hausse du taux de la taxe avec celle de la base en 2023 et 2024, c'est une augmentation de 18 % de leur taxe foncière à laquelle les Scéens propriétaires devront faire face. Je rappelle par ailleurs que le taux de la taxe foncière en 2008 était de 21,62 %. En 2024, il est de 35,53 %.

Et ceci la même année où vous prévoyez – sauf mauvaise écoute de ma part, je ne suis pas sûr qu'Isabelle en ait fait mention – la fan zone JO au jardin de la Ménagerie. Parmi les dépenses assez récurrentes mentionnées par la Chambre régionale des comptes figurent les effectifs de votre cabinet pléthorique qui suscitent assez légitimement une forme d'interrogation.

Mais cela ne vous gêne pas. Cela me rappelle ce que disait un haut cadre de Bercy à votre propos que j'ai croisé il y a quelques années et qui vous connaissait bien. Vous avez une politique dispendieuse en termes d'endettement et en termes de fiscalité, mais cela ne vous gêne pas, au contraire même cela vous fait plaisir. Vous exprimez une forme de contentement et tant mieux pour vous. Mais encore une fois, c'est beaucoup moins sympathique pour les Scéens.

N'avez-vous donc comme seule réponse à la CAF nette négative récurrente qu'une augmentation des impôts ?

Rien sur les dépenses délirantes de communication de la Ville, rien sur votre voiture avec chauffeur en contradiction avec votre politique anti-voiture, rien sur un cabinet pléthorique dont on se demande quelles sont les missions, rien sur les prestataires externes, rien sur la multitude de cotisations auprès de différentes associations – dont encore une inscrite à l'ordre du jour – rien sur la remise en cause des bulles de tennis anti-écologiques, énergivores et coûteuses.

Votre budget est contraint par les effets de votre mauvaise gestion financière au cours de tous vos mandats et nage dans la contradiction, en particulier au niveau de la transition écologique.

Vous prévoyez ainsi un verdissement de la ville et prenez la défense de la biodiversité alors même que près de 10 000 m² de biodiversité ont été détruits à Sceaux au cours de ce seul mandat pour votre politique urbaine. Je pense à l'opération Isabella par exemple, et à ce qui pourrait se passer pour les marronniers de la place de Gaulle.

Nous vous conseillons par ailleurs – je sais que certains le feront incessamment sous peu – de vous abonner au compte Sceaux avant/après sur Twitter et sur Facebook pour voir les effets de votre

politique urbaine qui traduisent, bien au-delà du saccage financier de la ville, le saccage urbain que vous opérez.

M. le maire

Merci, Monsieur Tamby, pour cette intervention constructive.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire, chers collègues, membres du public.

Je vais essayer d'être court, M. Tamby a encore déploré l'ensemble des sujets, comme à son habitude, mais je vais essayer de recentrer mon propos sur quelques éléments.

Je ne parlerai pas trop du budget, puisque nous en avons longuement parlé lors du dernier conseil municipal. Nous sommes toutefois étonnés de voir apparaître entre les mois de février et mars 1 million d'euros de dépenses supplémentaires, ce qui représente un montant assez important. On a affaire à un budget qui, une fois de plus, depuis 4 ans, ne permet pas de préparer l'avenir de la ville.

Malgré une augmentation de presque 28 % de la taxe foncière depuis 2020, parce qu'il faut effectivement prendre le taux des bases et le taux d'imposition de la Ville, et le financement d'une partie des dépenses par la vente de biens appartenant au patrimoine communal, la dette ne diminue pas et reste bloquée à 51 millions d'euros. Et la CAF nette reste négative depuis 4 ans.

Nous observons par ailleurs que la charge de la dette a augmenté de 900 k€ par rapport à 2022, après une hausse de 600 k€ l'an dernier, dont une partie est due à des erreurs d'appréciation sur lesquelles nous vous avons mis en garde, Monsieur le maire. Vous avez choisi de ne pas passer la dette à taux variables en taux fixes, alors que les taux étaient pourtant au plus bas. Cette décision a déjà coûté près de 1,5 million d'euros à la Ville, retardant les travaux à engager, notamment sur la crèche, et laissant des projets en attente de financement, alors même que vous maintenez l'installation d'une bulle de tennis, dont le coût a été multiplié par deux par rapport à la précédente bulle de 2015.

Et les 10 % d'augmentation de la taxe foncière en 2024, que vous avez effectivement annoncés dans le Sceaux Mag, en amont du conseil municipal, ne serviront pas à préparer l'avenir de la ville, mais uniquement à payer la charge de la dette. Et c'est bien dommage.

À propos du sens des responsabilités, je m'interroge sur les raisons pour lesquelles, dans un contexte budgétaire tendu en raison du ralentissement économique en Europe, vous opposez une fois de plus l'État aux collectivités locales au lieu d'insister sur l'importance de travailler collectivement pour le bien commun. Ceci, afin d'éviter une augmentation supplémentaire des taux d'intérêt et de protéger la capacité d'investissement des collectivités locales tout en minimisant la charge de la dette pour l'État, qui a agi de manière solidaire, qui a pris ses responsabilités en Sceaux, le 28 mars 2024

soutenant sans faille les collectivités locales à travers différents dispositifs d'aide financière. Il a également compensé à l'euro près les réformes des finances locales. Et la Cour des comptes a d'ailleurs rappelé que cette compensation a été plus bénéfique que prévu pour beaucoup de communes.

À Sceaux, comme dans beaucoup d'autres endroits, la compensation s'est faite au-delà de l'euro près.

Monsieur le maire, face à la nécessité soulignée récemment par le gouvernement de travailler de concert et de manière responsable dans la gestion de la dépense publique, quelles mesures de réduction des dépenses comptez-vous prendre pour l'exercice 2024 ?

Je vous remercie.

Maud BONTÉ

Madame Drancy, merci pour ce très intéressant rapport que vous nous avez présenté.

Je tiens à apporter mon total soutien à l'intervention de M. Tamby ainsi qu'à celle de M. Dessanges.

En ce qui me concerne, je rentrerai un petit peu plus dans le détail.

Page 9, vous dites : « *Ainsi de nouvelles ressources sont intégrées dans le potentiel financier comme les droits de mutation à titre onéreux, la taxe locale sur la publicité extérieure et la majoration sur les résidences secondaires* ». Est-ce quelque chose de nouveau ? N'était-ce pas déjà le cas auparavant ?

J'ai bien noté l'augmentation de la population qui atteint désormais 20 817 habitants. On espère donc de la taxe foncière supplémentaire.

Page 13, vous parlez d'un complément de prix sur une cession de terrain, estimé à environ 371 k€. Merci de bien vouloir préciser de quel terrain il s'agit. Quelle est son adresse ?

Page 14, vous évoquez la hausse des frais financiers d'un montant de 900 k€ en deux ans. Je n'ai pas bien compris. Vous aviez évoqué 600 k€ l'année dernière. C'est aujourd'hui 900 k€, nos emprunts étant réalisés pour moitié à taux fixes et pour moitié à taux variables. Est-ce 600 k€ l'année dernière et 900 k€ cette année ou est-ce 900 k€ pour les deux ans ? Merci de bien vouloir me répondre.

Page 15, vous évoquez les villes riches. Elles le sont, parce que la population a un haut potentiel fiscal. Cette situation est le résultat d'une offre de logement au prix du mètre carré très élevé et seules les familles aisées peuvent s'installer. On ne peut se plaindre que Sceaux soit considérée comme une ville riche, puisque c'est la politique menée par la Ville depuis pas mal de temps.

Page 19, vous parlez du transfert de la compétence voirie et éclairage public à l'EPT. Quelles économies chiffrées apportera le transfert de cette charge ? Vous dites que la Ville a versé à VSGP

en 2023 566 k€ au titre de la compétence voirie et éclairage public. On transfère une compétence, mais l'on doit en plus payer. Je croyais pourtant que ce transfert permettait de réaliser une économie. Vous me répondez dans un instant.

Page 27, s'agissant de la qualité du service public, je vous avoue ma surprise. Vous dites en effet que notre réseau de voirie est de bonne qualité et que nous développons largement les modes de transport dits doux ou actifs. Je tiens à vous dire que si l'on circule au-delà de la rue piétonne, on voit tout autour, y compris dans le centre-ville, des rues complètement défoncées. Je pense notamment à la rue Paul Couderc C'est embêtant pour les véhicules et c'est dangereux pour les vélos. Je trouve que les chaussées et les trottoirs sont dans un état lamentable.

Nous avons par ailleurs de coûteux lampadaires halogènes, car nous n'avons jamais profité des subventions pour passer à un éclairage par LED, sauf à hauteur de 13 % de notre parc de lampadaires.

Il y a eu également la quasi-suppression du minibus n° 6, Le Paladin. Vous n'avez donc pas fait ce que vous dites avoir fait s'agissant des transports doux.

Il en est de même sur le plan social, avec notamment la suppression du SSIAD. Vous n'avez pas fait ce que vous dites avoir fait.

Page 28, vous évoquez « *la disparition d'aides apportées au CSCB* ». Ôtez-moi d'un doute. Il me semble qu'auparavant, le Département accordait des subventions à chacune des associations du 92 et que les communes apportaient leur quote-part. Il y a 6 ou 8 ans, le Département, estimant que cela représentait une gestion démocratique un peu lourde, a décidé d'octroyer à chaque commune une somme globale qu'elle doit ensuite reverser aux associations. Il s'agit donc d'un simple transfert et non de la disparition d'aides et de l'abandon des associations. Ce n'est pas Sceaux qui devient brutalement généreuse. Elle répartit simplement l'argent alloué par le Département.

Page 36, vous évoquez avec une satisfaction que je ne partage pas, le fait que la ville de Sceaux fait partie des 4 villes qui ont augmenté leur taux de moins de 5 %. Augmenter de presque 5 % une base déjà très élevée représente un gros chiffre alors que la majorité des villes ont une base très basse. Nous ne pouvons donc pas nous contenter de ce *satisfecit*.

Pour terminer, le transfert du gymnase des Clos-Saint-Marcel à Vallée Sud-Grand Paris est-il dû à un trop fort endettement nous empêchant d'assurer sa rénovation ? De même, le transfert de l'OAP de Gaulle à l'EPT s'explique-t-il par des marges de manœuvre devenues trop faibles en raison du coût excessif des acquisitions (4,7 M€), des évictions commerciales, des aménagements et du dévoiement des voiries (5,3 M€) ? Comme je l'ai détaillé lors d'une de mes précédentes questions orales, on aboutit à un total, hors l'investissement de l'Amiral, de 10 888 M€. J'ai vérifié ce chiffre. Il est tout à fait exact et incontestable puisque basé sur les chiffres du conseil municipal du 19 décembre 2019. Nous avons déjà énormément dépensé pour ce projet. Est-ce donc la raison pour laquelle intervient ce transfert à Vallée Sud-Grand Paris ?

Je vous remercie de votre écoute.

Numa ISNARD

Merci, Monsieur le maire.

Je ne vais pas continuer les monologues trop longs, parce qu'il faut penser quand même à notre audience. C'est aujourd'hui le jeudi saint et je me suis demandé en écoutant Mme Drancy si nous n'étions pas à l'office. Elle a en effet procédé à la litanie de tout ce qui a été fait et qui sauvera *in fine* la ville. Malheureusement, nous sommes encore dans un budget de l'apocalypse et je pense que le troisième jour est loin d'arriver.

Qu'est-ce que l'on a finalement dans ce budget qui n'est en fait que la traduction concrète de ce qui a été décidé – j'ai presque envie de dire unilatéralement – lors des dernières séances ? C'est finalement là où se situe la clé de voûte. C'est une instance politique, on décide donc d'une politique. Et le budget en est une application technique. Qu'est-ce que cela dit ? Que le funeste destin des Scéens consiste à être la caisse enregistreuse, la banque de cette pauvre ville. Toujours plus de dépenses. On sera à quasiment 74 millions d'euros. C'est une somme qui donne le tournis pour une ville de 20 000 habitants. Et c'est surtout un aveu d'échec.

On peut toujours faire du Bruno Le Maire dans le texte en me racontant qu'il y a des circonstances exceptionnelles qui font que l'on n'a plus d'argent. Mais cela fait 40 ans que l'on a le même problème, la même illusion que l'on peut vivre au-dessus de ses moyens et que l'on peut faire payer le différentiel aux Scéens, parce que ce sont de riches bourgeois, qu'ils vont se taire et payer.

Entendre ce genre de choses me révolte. Je trouve que c'est extrêmement insultant et surtout extrêmement violent. Il y a toujours cette espèce de logique que j'oserais qualifier de perverse qui consiste à dire que si l'on réduit les dépenses, on fermera des crèches, des enfants seront à la rue, on vendra la mairie et il n'y aura plus de ville. Il n'y aura plus qu'un terrain avec du sel. Tout cela, c'est bien évidemment des foutaises. Ce que l'on veut éviter de faire est toujours ce qui est difficile et courageux : se serrer la ceinture et essayer de rechercher des économies pour les Scéens.

Je pense que les Scéens qui ont travaillé dur pour pouvoir vivre ici, car le prix du foncier n'est pas donné, ont autre chose à faire que de dépenser. Comme l'a dit le collègue Tamby, on va avoir encore une fois une nouvelle association Théodule qui ne servira à rien sauf à pomper encore un peu plus de pognon alors que l'on n'en a pas.

Finalement, tout cela va venir irriguer un peu plus de dettes. La ville est toujours plus mal gérée. Quand on voit cette nouvelle augmentation d'impôts, je pense que l'on ne peut pas voter ce budget, que l'on soit dans l'opposition ou dans la majorité. J'appelle les conseillers municipaux de la majorité qui ont du sens – et je pense qu'il y en a encore quelques-uns – à afficher leur indépendance et à voter contre ce qui s'apparente à un racket.

Liliane WIETZERBIN

Merci, Monsieur le maire. Bonjour à tous, bonjour chers collègues.

Je me permets un propos liminaire d'abord pour vous remercier d'avoir placé le budget en début d'ordre du jour. C'est ce que nous demandions depuis quelque temps et je vous remercie de l'avoir fait. Merci aussi pour le public qui peut ainsi bénéficier de nos débats.

Je veux également vous remercier de nous avoir envoyé les documents une dizaine de jours avant la séance. C'est très utile. Même si j'ai compris que c'est désormais la règle, c'est bien de l'avoir fait.

J'espère enfin que nous aurons un droit de retour, et que nous pourrons avoir des discussions un peu apaisées pendant ce débat budgétaire.

Pour ma part, je ne vais pas m'attarder sur les chiffres. Je compte résumer très rapidement ce que j'ai dit lors du débat d'orientations budgétaires sans me répéter, mais pour qu'on l'ait un petit peu en tête. Et j'aimerais faire un focus sur quatre points qui m'ont interpellée dans ce budget.

J'avais rappelé en février dernier les points positifs de ce budget, car il y en a. Je pense notamment à la politique familiale, l'accompagnement des seniors, la politique culturelle, la gratuité de la bibliothèque par exemple, la baisse des prix des tarifs du Trianon pour les jeunes, le soutien aux associations, MJC et CSCB, la politique éducative avec la mise en place de la coordination de la politique éducative, la prévention avec le déploiement de médiateurs sociaux. Ce sont des choses dont toute la ville profite et je pense qu'il faut reconnaître ces aspects positifs.

J'avais néanmoins souligné un manque d'ambition sur certains sujets et en particulier sur le quartier des Blagis. Je trouve en effet que les actions menées sur ce quartier restent ponctuelles. Les idées dans ce quartier sont nombreuses. Elles pourraient être mieux utilisées. Il y a beaucoup à faire et en termes d'investissement, on ne s'y retrouve pas forcément. J'y reviendrai.

S'agissant des dépenses, j'avais indiqué comprendre les contraintes financières et le contexte difficile dans lequel se trouvent beaucoup de villes aujourd'hui. Je comprends que depuis la suppression de la taxe d'habitation, nos seules marges de manœuvre sont la taxe foncière et la dette. Or, il n'est pas possible, étant donné la situation de la ville, d'aller vers davantage de dettes. J'estime cependant que tout n'a pas été fait pour optimiser les coûts et les dépenses et qu'il est possible, sans remettre en cause la qualité des services publics qu'il est essentiel de maintenir, de diminuer certaines dépenses.

Sur ce dernier point, je précise ma pensée. Je parlerai des dépenses et aussi d'une optimisation des dépenses affectées. Je commencerai par l'ouverture du fablab des Blagis. C'est très bien d'investir 200 k€ sur les Blagis, mais je doute que ce fablab soit le meilleur vecteur. D'autres projets étaient-ils possibles ? Était-ce une attente des habitants ? Je ne l'ai pas ressenti de cette manière. J'ai plutôt en tête la nécessité d'un accompagnement contre la précarité numérique. Je voulais donc savoir si

d'autres projets avaient été examinés, si les habitants avaient été associés, si l'on avait tenu compte de leurs attentes. Quitte à dépenser 200 k€, autant le faire bien.

Vous connaissez mon scepticisme sur le déploiement des caméras municipales pour 200 k€ supplémentaires cette année encore. Malgré nos demandes, leur efficacité n'a toujours pas été démontrée. Je demande depuis longtemps que l'on nous fournisse un bilan de l'efficacité de ce système de vidéosurveillance. Les délits reculent-ils vraiment ? Cela permet-il d'arrêter des malfaiteurs ? En tout cas, les études ne le démontrent pas.

Je me suis dit qu'il y avait quand même une utilité pour la Ville. Et vous allez peut-être me répondre, Monsieur le maire. Il y a en effet de plus en plus de verbalisations sur la voie publique. Cela arrive désormais très vite. Dès que l'on est mal garé, à 8 h 45 du matin, il y a un PV. Pouvez-vous me confirmer que ces caméras ne servent pas à verbaliser les stationnements ? C'est souvent le cas dans d'autres villes et c'est une question que je me suis posée.

Toujours à propos de ces investissements, 800 k€ pour l'installation d'une troisième bulle de tennis rue de l'Yser. C'est quasiment le deuxième budget cette année. C'est même presque 900 k€. Je n'ai absolument rien contre le tennis club ni contre ses usagers, mais il s'agit d'un équipement très énergivore et peu subventionné. Vous le dites vous-même, à peine 10 % de subventions contrairement à d'autres équipements municipaux. Dans ce contexte de crise, c'est un investissement qui aurait pu être repensé.

J'avais également un petit point sur le plan d'investissement dans le système informatique de la mairie. Vous annoncez 400 k€. Je rappelle que nous réclamons depuis longtemps une retransmission par Internet des débats en conseil municipal. Je pense que les Scéens le demandent. Je remercie le public de s'être déplacé, mais je pense que beaucoup de gens aimeraient suivre le conseil municipal à distance. Ce serait bénéfique pour la démocratie locale.

Ce plan intègre-t-il enfin la mise en place de cette retransmission par Internet des conseils municipaux, ce que font déjà de nombreuses villes voisines, et qui permettrait d'enrichir la démocratie locale à un moment où beaucoup d'habitants s'en détournent ?

Sur les dépenses de fonctionnement, je ferai juste un petit focus sur mon sujet favori relatif aux dépenses d'électricité. Madame Drancy, vous vous félicitez de bons résultats en matière de sobriété énergétique, mais vous dites aussi que seul 0,7 % du volume d'électricité a été économisé en 2023. 0,7 %, ce n'est presque rien. Et en effet, sur l'électricité, les leviers sont peu nombreux. Votre seul levier, c'est la diminution de l'éclairage public la nuit, comme le font beaucoup de villes. Et comme nous l'avons nous-mêmes réclamé. Nous proposons en effet d'éteindre la lumière entre une heure et quatre heures du matin, quitte à laisser certains lieux ouverts. En moyenne, cela permet d'économiser 20 % du budget d'électricité.

Sur un budget qui s'élève aujourd'hui à 600 k€, cela représenterait une économie non négligeable de 120 k€. C'est un point sur lequel nous n'avons pas eu de réponse étayée et précise.

J'en viens aux impôts, puisque tout ceci conduit finalement à une augmentation d'impôts de 6 %. Je suis moi aussi sceptique sur le petit graphique de la page 36 censé montrer que Sceaux fait partie des 4 villes qui ont augmenté leur taux de moins de 5 %. C'est peut-être le cas, mais il faut avoir en tête la manière dont sont calculés les impôts locaux en valeur absolue. Sceaux se situe dans une fourchette très élevée. La taxe foncière dépend en effet du taux, mais également de la valeur locative des biens. Or, nous sommes dans une ville où les loyers sont élevés, ce qui fait que la taxe foncière est élevée.

Je trouve qu'il aurait été bien de mettre les valeurs de cette taxe foncière en absolu, au mètre carré ou par habitant, pour que l'on en ait une bonne vision.

Un dernier point sur les subventions aux associations. Je tiens à remercier la Ville pour le montant important alloué aux associations. Beaucoup d'entre elles sont en difficulté en ce moment. Il est par conséquent nécessaire de les favoriser.

En revanche, je constate que la répartition est la même depuis des années, et à l'euro près. On a toujours 200 k€ pour l'ASAS Basket, l'une des plus grosses subventions, et seulement 500 € pour le Secours catholique ou 2 095 € pour l'École de la deuxième chance, avec finalement, pour les associations à vocation de santé ou de solidarité, un très faible pourcentage.

Dans un contexte de crise économique où beaucoup de nos concitoyens sont vulnérables, je pense nécessaire de réfléchir à une nouvelle priorisation des dépenses et à une nouvelle orientation des montants alloués. J'ai parlé tout à l'heure du CSCB. Les Blagis figurent de nouveau dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il y aura par conséquent encore plus de travail et d'actions attendues de la part du CSCB. Il n'aurait donc pas été illogique d'augmenter sa subvention.

1 600 € pour France Alzheimer, 2 095 € pour l'École de la deuxième chance. 25 k€ sur un total de 1,3 M€ sont donnés aux associations dans le domaine de la santé et de la solidarité.

Voilà donc mes points d'étonnement et mes propositions sur ce budget.

Fabrice BERNARD

Bonsoir, Monsieur le maire. Bonsoir, chers collègues. Bonsoir, Mesdames et Messieurs.

Je ne reviendrai pas sur les arguments qui ont été longuement développés autour de cette table.

Madame Drancy, je vous remercie pour cette présentation cosmétique avec, comme d'habitude, de quoi boire et manger dans cet énoncé de présentation du budget 2024.

Il est intéressant de voir dans quelles dynamiques se présente ce budget 2024. On a une vision un peu statique des choses. On examine les dépenses de l'année, ce qui est bien sûr intéressant, mais il est encore plus intéressant de voir dans quelles perspectives se place ce budget.

Par rapport aux années précédentes, est-ce qu'une tendance se dégage dans un sens ou dans un autre qui permettra de donner une autre appréciation à cette courbe budgétaire ?

Alors, je vais un peu anticiper sur un point que l'on verra un peu plus tard : l'analyse par la Chambre régionale des comptes de la période 2018-2023 qui nous permet déjà d'avoir une petite trajectoire de la gestion de la Ville.

Et je me permettrai de vous lire simplement trois lignes de ce rapport de 40 pages. Ce n'est pas l'opposition qui parle, mais la Chambre régionale des comptes. Je vous rappelle que celle-ci a trois fonctions. Elle juge les comptes des comptables publics. Elle examine la gestion et contrôle les actes budgétaires. Elle participe donc à l'évaluation des politiques publiques.

Je vais donc vous lire le jugement que donne cette institution sur les comptes de la ville de Sceaux sur la période 2018-2023.

« La gestion financière de la commune se caractérise par une trajectoire ne permettant pas de dégager de nouvelles marges de manœuvre. En effet, les ressources ont tendance à augmenter, notamment du fait d'une augmentation des taux d'imposition, mais la hausse des dépenses de personnel (+ 18,4 % sur la période), dont une partie est le fruit de choix politiques de la commune, absorbe l'intégralité de cette augmentation. Ceci est d'autant plus préoccupant que la commune continue de mener une politique d'investissement très soutenue alors que sa CAF nette est structurellement négative depuis de nombreux exercices, ce qui signifie que le résultat de gestion de la commune (excédent brut de fonctionnement) ne lui permet pas de faire face au remboursement de sa dette. Le choix de compenser cette CAF négative par la cession du patrimoine de la commune n'est pas une stratégie durable. La dette de la commune est stable sur la période, mais reste anormalement élevée pour une commune de cette taille, et sa capacité de désendettement de 19,4 années en 2022 est bien au-delà du seuil prudentiel – donc du seuil recommandé – de 12 années. De surcroît, l'exposition particulière au risque de taux d'une partie de cette dette – risque de taux que nous payons déjà et que nous paierons encore cette année – contractée à taux variable, renforce la probabilité de charges financières alourdies sur les prochains exercices (risque déjà réalisé en 2022).

Par conséquent, la commune se doit d'établir une stratégie financière pluriannuelle claire dont l'un des objectifs devra être le rétablissement d'une CAF nette structurellement positive, et une réelle planification de ses investissements par l'établissement d'un plan pluriannuel d'investissements, inexistant à ce jour.

Ce ne sont pas les propos de Fabrice Bernard ou du groupe Sceaux Ensemble, mais l'analyse de la Chambre régionale des comptes concernant la gestion de la ville de Sceaux sur la période 2018-2023.

On peut maintenant parler de 2024. Je ne répéterai pas tout ce qui a été dit, mais quand on examine les principales orientations, on constate que rien ne vient contredire cette évolution critiquée et mentionnée par la Chambre régionale des comptes.

Je prendrai un seul exemple. La Chambre régionale des comptes estime que la dette d'un montant de 51 M€ est déjà très élevée. Elle était à 51 M€ l'année dernière et vous venez d'annoncer qu'elle pourrait atteindre 52 M€ cette année. Vous voyez bien que vos orientations 2024 ne peuvent que confirmer cette trajectoire négative. Si des mesures radicales ne sont pas prises, si l'on ne change pas de cap rapidement, nous irons droit dans le mur.

Philippe SZYNKOWSKI

Après tout ce que l'on vient d'entendre, on peut se demander ce que je vais bien pouvoir dire. Compte tenu de mes orientations politiques, j'insisterai sur ce que l'on appelle le budget vert, puisque des nouveautés ont été décidées dans le cadre de la loi de finances 2024.

J'expliquerai donc les changements qui pourraient intervenir dans les futures orientations du projet budgétaire annuel. C'est important compte tenu des risques imminents qui planent au-dessus de nos têtes en raison du changement climatique et de toutes les conséquences terribles qu'il pourrait avoir par la suite.

Ceci étant dit, on dira que ce budget est contraint par la crise et les insuffisances sur la compensation de la taxe d'habitation, alors même que la Ville prévoit en 2024 de nouvelles dépenses pour plus de 9 millions d'euros.

Voilà un budget que je qualifierai de bien compliqué à gérer et pourtant notre collectivité doit s'en sortir. Réfréner les dépenses de fonctionnement pour trouver des marges d'économie n'est pas non plus un exercice aisé. Il faut donc s'interroger sur l'utilité des projets, par exemple, la troisième bulle de tennis. Je n'y reviens pas, puisque Liliane et d'autres en ont parlé.

Une augmentation de la taxe foncière de 6 % en plus de l'augmentation liée à l'inflation de 3,8 % ne pourra que faire grincer des dents, car ce recours à la taxe foncière apparaîtra particulièrement injuste aux personnes modestes ou appartenant à la classe moyenne qui sont propriétaires par succession, petits retraités, etc.

Il y a une mère de toutes les batailles, c'est de mettre en œuvre résolument la transition écologique.

Parlons maintenant de la M57 avec la présentation croisée qui en est faite. Malheureusement, elle ne permet pas de se faire une idée claire des engagements de la Ville dans la voie de la transition écologique. Il s'agit en particulier de la fonction 7 sur l'environnement, entendu de façon extensible.

Page 66 et suivantes de cette M57, on y aborde les services communs avec 4 600 € de frais de recherche, d'autres immobilisations corporelles pour 85 600 euros.

Je reviens maintenant sur la page 25, on repère 15 k€ en 2024 pour la plantation d'arbres et d'arbustes.

Page 36, entretien de terrains pour 89 500 euros. De quoi parle-t-on ?

Et page 98, la fonction 7 sur l'environnement indique un chiffre de 421 924 euros, dont la rémunération du personnel pour 200 215 euros, un divers de 44,3 k€, tandis que la propriété urbaine et le nettoyage coûtent 990 k€.

Page 100, zéro euro en 2024 pour les réseaux de chaleur et de froid, zéro euro pour l'énergie photovoltaïque, zéro euro pour les éoliennes. Les dépenses pour l'environnement seraient de 1 419 000 euros, ce qui est modeste par rapport au budget global de la Ville.

Il résulte de ces éléments qu'il est difficile d'appréhender les dépenses en faveur de l'environnement très extensif. On parle à la fois d'investissements et d'autres choses. Mais il se trouve que le Parlement français, page 9 du rapport sur le budget de la Ville de Mme Drancy, a bien fait avancer les choses en rendant obligatoire dans l'article 191 de la loi de finances 2024 une annexe ventilant les dépenses d'investissement pour la transition écologique. Mais les textes réglementaires en précisant le contenu n'existent pas encore.

Toutefois, la loi de finances précise bien que cette annexe devra présenter la contribution positive ou négative du budget des collectivités sur la transition écologique, par exemple, les mesures sur l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique, la problématique de l'eau, l'économie circulaire, la pollution, la biodiversité et les écosystèmes.

Implicitement, et sous réserve de la vérification des débats lors de l'examen du texte, cela signifie que ces investissements seraient vertueux et protecteurs pour l'avenir, une dette positive en quelque sorte, car bonne pour la vie sur terre et sa préservation.

Jusqu'ici, notre ville est très moyennement engagée en pratique sur les thèmes ci-dessus indiqués. Il y a eu une bonne initiative, quoique tardive, avec l'alliance avec Fontenay-aux-Roses et Bourgl-la-Reine sous l'égide du SIPPAREC, pour la création d'un réseau géothermique d'eau chaude provenant du dogger 1500 mètres, disponible en 2027 et 2028 pour des immeubles collectifs, dont 25 % pour le logement social, des installations municipales et des pavillons.

Ceci concernera 7 200 logements et cette nouvelle structure Géo Sud 92 est effectivement une bonne nouvelle pour notre ville.

On voit ce que ce budget vert pourrait apporter, mais pour qu'une ville soit verte, il faut également ce que j'appellerais le travail du sol.

On connaît l'action de la Ville pour le maintien de belles plates-bandes, l'apport d'humus pour faire pousser des plantes d'existence nouvelles, l'entretien autour des arbres. Mais cela est-il suffisant ? Non, bien sûr.

On apprend que de petits espaces verts seront créés au Petit Chambord, une zone de jeu aux abords du gymnase avec un nouvel espace digitalisé, comme le dit Sceaux Mag. Quelques jardinières ont été posées à proximité de l'église Saint-Jean-Baptiste. Il y a également quelques mètres carrés à côté du parc de Sceaux et quelques arbres ont été plantés sur un trottoir débitumé, comme l'a rappelé Mme Drancy. Est-ce suffisant encore ? Non.

Renaturer la ville doit être beaucoup plus ambitieux au plan du travail du sol. Débitumer, ce qui peut l'être, planter, planter, planter, car la sécheresse, toujours importante, se cache derrière les actuels jours pluvieux.

Très contestée, parfois contestable, est la politique de construction de la Ville, plus exactement, les autorisations de construire données souvent à des promoteurs alors qu'une partie de ces espaces peuvent faire l'objet d'un droit de préemption. Leur surface serait alors dédiée non pas à la revente pour construire – problème budgétaire bien sûr –, mais pour élargir les espaces de nature, planter massivement des arbres adaptés et variés. C'est ce que l'on appelle la notion de forêt urbaine. Ce n'est pas la politique suivie et l'on ne peut que le regretter.

S'abstenir de construire de temps à autre serait un bon compromis, laisser en friche et s'exprimer la nature.

Voilà quel est l'essentiel de ma contribution. J'espère que les choses changeront et que l'on pourra effectivement s'orienter en ce sens.

Florence PRESSON

Juste quelques points de réponse à certains sujets évoqués. S'agissant de la végétalisation, nous sommes sur une démarche constante et régulière. On parle plus rarement du Petit Chambord et de Robinson. La volonté politique de la Ville de végétaliser l'ensemble des quartiers fait que ces deux quartiers sont actuellement au cœur de projets ambitieux.

Au Petit Chambord, nous avons utilisé l'espace libéré par les écoles pour réaliser une crèche et un centre de loisirs avec la débitumisation des plantations dans la cour d'école, mais aussi sur un espace public partagé avec les habitants. Lors des périodes de fortes chaleurs, les habitants du quartier pourront profiter de cet espace de rencontre, de cet espace de végétalisation.

Nous avons la même démarche sur Robinson. Les services de la Ville ont travaillé avec des jeunes de l'IUT et des habitants du quartier lors de réunions participatives. Beaucoup d'idées ont émergé et verront le jour.

Planter, c'est facile à dire. C'est en revanche beaucoup plus compliqué à faire quand on est dans une ville. Il faut de l'espace. En sous-terrain, il faut surfer entre les canalisations. Mais il faut surtout de l'espace horizontal. Nous avons par exemple réfléchi à la création d'un square à

Robinson dans l'espace de dent creuse entre le supermarché Monoprix et l'entrée du parking, sauf que cet aménagement obligerait à supprimer trois ou quatre places de stationnement.

Or, dès que l'on parle de supprimer du stationnement, tout le monde est furieux.

Même chose pour ce qui concerne la rue entre les deux écoles du Centre. Un très beau projet a été dessiné avec les services et nous devons dire aux riverains de déplacer leur voiture, car nous avons décidé de planter des arbres.

Nous n'avons aucun souci à retirer toute une rangée de places de stationnement dans une rue pour y mettre des plantations. C'est ce que fait la ville d'Antony. Elle supprime des places de stationnement le long des rues pour planter des arbres.

Pendant les conférences sur l'arbre en ville que nous avons organisées en fin d'année dernière, nous avons demandé aux Scéens de faire des propositions, de nous indiquer les endroits où il était possible de planter. Ne serait-ce qu'autour de cette table, très peu de personnes l'ont fait.

Il y a donc la volonté, mais il y a également l'espace que l'on doit récupérer.

Quelqu'un nous reprochait de bitumer et de construire partout. Les données sont publiques. La société Kermap, par des images satellites et des photos aériennes, a démontré que depuis 2011 la trame arborée et arbustive est à peu près équivalente tandis que la trame herbacée a augmenté de 5 %. C'est effectivement peu, mais il faut arrêter de dire n'importe quoi. Il faut arrêter de dire que l'on met du bitume partout, et que c'est la catastrophe. C'est faux et ce n'est pas nous qui le disons. Ce sont les calculs qui sont faits pour évaluer, vues du ciel, les différentes trames très hautes, moyennes et très basses.

S'agissant de la végétalisation de la place des Ailantes. Je n'en dirai pas plus. Vous entendez hurler, parce que nous supprimons des places de parking. Mais il va falloir choisir. Soit l'on reste sur un îlot de chaleur intense, l'un des plus intenses de la ville, soit l'on se dit qu'il y a peut-être un changement de comportement à avoir. Tout ne peut pas venir du maire qui, d'un coup de baguette magique, grâce à son budget, va tout changer. Chacun devra faire le deuil d'un avant, qui était loin d'être mieux, pour avoir une société un peu plus durable.

S'agissant du fablab, je crois que nous en avons parlé à moult reprises. Le fablab sur le numérique et l'innovation, tout comme celui de la Manufacture dont nous ne parlerons pas, a fait l'objet de plusieurs réunions de travail. Je vous rappelle que 12 jeunes de l'IUT ont interrogé les habitants, les jeunes qui fréquentent le CSCB et la Rotonde et les commerçants du quartier. Certains d'entre vous étaient présents à ces réunions. Il est ressorti l'idée de cette structure qui permet d'avoir un studio vidéo. Et c'est mieux d'enregistrer et d'envoyer un CV en ligne en utilisant ce studio vidéo plutôt que de le faire juste avec son téléphone. Cela permet d'intensifier les cours qui peuvent être donnés par ailleurs, et je rappelle à cet égard que le nouvel aménagement de la bibliothèque du CSCB permet de disposer d'une salle de formation. Je crois qu'au CSCB et à la Rotonde, les jeunes

accompagnent les seniors dans l'utilisation des outils numériques. Ce fablab répond bien à une attente.

Ce week-end s'est tenue la 6^e édition de Sceaux Gaming qui proposait des stands avec des présentations sur le codage. Nous avons l'ambition d'organiser des événements de ce type dans ce fablab, de proposer des ateliers de codage à destination des jeunes filles, afin qu'elles puissent disposer d'un espace dédié qui leur permettra d'être peut-être plus innovantes qu'un certain nombre d'autres personnes.

C'est un lieu qui, à cet endroit, dans la mixité qui existe, a toute son importance.

S'agissant de l'extinction des lumières, faut-il encore reprendre tout ce que nous avons déjà dit sur le sujet ? 25 % des dispositifs d'éclairage sont équipés d'installations en LED, 32 % des dispositifs ont des variations d'intensité.

Nous avons démontré, chiffres à l'appui, que l'extinction de l'éclairage public entre 1 h et 4 h 45 permet la même économie que le déploiement de LED et la diminution de l'intensité, à 5 ou 10 % près. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle un certain nombre de communes ont renoncé à l'extinction de l'éclairage public. Le problème de sécurité n'est pas forcément lié à de potentielles agressions, mais au fait que la nuit, on ne voit pas où l'on met les pieds. Vous niez les faits comme à chaque fois, mais ce n'est pas grave. On vous a donné les chiffres. On ne va pas vous les donner à nouveau. Prenez le compte rendu de tous les conseils municipaux qui ont traité de ce sujet.

Liliane WIETZERBIN

Les chiffres que je vous ai donnés sont issus d'une réponse de Monsieur le Maire à une question orale posée lors du conseil municipal de février 2023. Je ne les ai pas inventés.

Florence PRESSON

Bien évidemment, la compétence éclairage public a été transférée au territoire. Comme pour toutes les autres communes du territoire, Vallée Sud-Grand Paris a pour projet de passer l'ensemble de l'éclairage en LED avec des baisses d'intensité encore plus importantes. Nous étions à peu près à 50 %. Nous avons diminué l'intensité à 25 % et nous le faisons plus tôt dans la soirée. Cette mesure a été prise dans tous les quartiers, y compris dans des rues où des gens nous disent que l'intensité est trop forte.

Jean-Pierre RIOTTON

Bonjour à tous. Je vous assure qu'aucune verbalisation n'est faite par les caméras de la ville. Je vous rappelle que le stationnement payant intervient de 9 heures à 19 heures. Si vous avez été verbalisée à 8 h 15, c'est que vous avez commis une infraction au Code de la route.

M. le maire

Merci, Monsieur Riotton. C'est clair et net.

Jean-Philippe ALLARDI

Merci, Monsieur le maire.

Je ne sais pas par quelle approche aborder tout ce qui vient d'être dit. Sceaux a l'air d'être très convoitée, c'est vrai. Sceaux est aimée par tous ses habitants, mais peut-être pas de la même façon. Et Sceaux est une ville attractive depuis des décennies avec une politique qui se poursuit depuis très longtemps.

On nous prévoit l'apocalypse. On joue à nous faire peur. On nous parle d'endettement. C'est vrai, il est là, mais l'on ne parle pas de ce qui est en face. Ce sont d'une part les services qu'attendent les familles. Cette semaine encore, nous avons entendu le témoignage de familles qui ont choisi Sceaux pour l'accompagnement que la Ville leur propose. C'est important. C'est le rôle des élus municipaux et c'est notre engagement. C'est l'engagement que Vivre à Sceaux a pris depuis plusieurs mandats et sur lequel nous avons été élus, je vous le rappelle.

La politique de la Ville est assurée depuis très longtemps par tous les baux à construction qui garantissent la dette. La ville est riche. Elle dispose d'un patrimoine en face de la dette. Elle entretient son patrimoine. C'est ce qui la rend attractive. Il faut arrêter de nous faire peur, parce que tous ces baux à construction lui reviendront en pleine copropriété. Ce n'est pas la peine de dire non. Vous ne connaissez pas la ville et vous ne connaissez pas les dossiers. C'est insupportable !

Je trouve que vous avez été très sévères pour tout ce qui est fait aux Blagis. Ma collègue vous a déjà largement répondu. Je rappelle que la plupart du patrimoine appartient à Hauts-de-Seine Habitat. Nous avons entamé beaucoup de discussions. La Ville accompagne. Elle est en relation permanente avec Hauts-de-Seine Habitat et ce n'est pas facile. J'estime que vous êtes quand même très sévères.

Il y a le fablab et la maison France services qui aujourd'hui remporte un très grand succès.

On nous a fait une grande démonstration sur l'accompagnement des collectivités locales par l'État. Que l'on cesse de nous faire prendre des vessies pour des lanternes ! Vous savez très bien que l'État demande de plus en plus aux collectivités. Il se débarrasse des missions qu'il assumait autrefois en demandant aux collectivités locales de les remplir à sa place. Les financements sont partiels et surtout pas pérennes. Tout se trouve donc à la charge des collectivités locales. C'est la quadrature du cercle et nous essayons d'y répondre.

Sylvie BLÉRY-TOUCHET

Je voulais juste préciser que la subvention versée à l'École de la deuxième chance est une cotisation calculée au prorata du nombre d'habitants. Les Hauts-de-Seine comptent 36 communes. 19 d'entre elles cotisent. Les cotisations des communes représentent 8,6 % du budget global de cette structure.

Sabine NGO MAHOB

On fait croire à tout le monde que l'on veut défendre les Blagis et quand on met en place des dispositifs, cela pose problème à certains. La police municipale et même la police nationale passent presque tous les matins aux Blagis à 7 heures. Je l'ai remarqué. Si l'on est mal garé, on se prend une prune. Les caméras nous font du bien aux Blagis. Je les ai demandées pendant très longtemps. Depuis qu'elles sont installées, je ne vois plus ce que je voyais dans ma rue ou derrière mon immeuble. Des personnes ont même déménagé. Le petit frère de mon voisin du 2^e étage est parti, parce qu'il ne pouvait plus vivre là à cause de ce qu'il faisait.

S'agissant de l'argent que l'on dépense pour les écoles, je disais récemment à quelqu'un que j'étais venue vivre à Sceaux, parce que je suis allophone et que je devais sauver mes enfants et toute ma famille. Et l'ascenseur social marche à Sceaux grâce aux moyens que la Ville met en place pour aider les familles en difficulté.

J'estime qu'au regard de tout ce que la Ville fait pour améliorer la qualité de la vie des habitants de Sceaux, ce débat sur la dépense publique n'a pas lieu d'être. La Chambre régionale des comptes peut faire tous les rapports qu'elle veut, nous vivons à Sceaux et nous savons ce que la Ville nous apporte. Je sais ce qu'elle m'a apporté. J'ai vu ce qu'elle a apporté à tout le monde autour de moi.

J'étais il y a deux jours à la maison France services. Des personnes venaient prendre rendez-vous pour des besoins informatiques. Le besoin du fablab numérique est bien réel. Il faut arrêter de parler pour les gens des Blagis alors que l'on n'y vit pas, alors que l'on ne fait même pas ses courses aux Blagis.

Quand on vit aux Blagis, on constate aujourd'hui un grand changement et l'on doit continuer à l'encourager, afin que l'on soit tous sur le même pied d'égalité.

M. le maire

Merci, Madame Ngo Mahob.

Madame Drancy, souhaitez-vous répondre à certaines observations ?

Isabelle DRANCY

Avec plaisir.

Je répondrai de façon générale. Vous dites qu'il s'agit d'un budget qui ne prépare pas l'avenir et qui ne fixe pas de priorités. Je crois que l'on peut insister sur le fait que ce budget prépare l'avenir et que nos orientations sont constantes. Tous nos procès-verbaux sont en ligne depuis 2014. Vous pouvez voir que nos priorités sont toujours les mêmes : la famille, les écoles, le bien-vivre, la sécurité, un urbanisme de qualité.

Notre politique est constante. Nous avons de la chance, car M. le maire a fait plusieurs mandats et notre politique n'a pas dévié. C'est un budget qui prépare l'avenir, parce que la Ville évolue en même temps que les besoins de la population.

Le deuxième point sur lequel je veux insister concerne les dépenses. On a l'impression qu'il faut diminuer à tout prix les dépenses. Or ces dépenses correspondent à des services. Un parent qui prend le RER à 6 h 45 après avoir laissé son enfant à l'étude du matin et qui sait qu'en rentrant le soir, il pourra passer des moments sympathiques avec lui, parce que les devoirs seront faits, part travailler l'esprit serein. Il sait que le mercredi, s'il ne peut pas télétravailler, son enfant ne traînera pas dehors, car il participera aux ateliers s'il est au collège ou aux activités du centre aéré s'il est en élémentaire.

Il ne faut pas dire que les dépenses doivent absolument être diminuées. J'en veux pour preuve que notre ville est très attractive. Quand on rencontre les nouveaux Scéens, on se rend compte que ce sont de jeunes familles avec de jeunes enfants ou des collégiens. Ce qui les attire, c'est cette ambiance village, l'animation de la ville et les écoles.

Si l'endettement de la Ville vous fait peur, que direz-vous de l'endettement de l'État ? L'endettement de la Ville, c'est de l'investissement. Quand on s'endette, ce n'est pas pour payer les fonctionnaires. On s'endette pour construire une crèche ou rénover la Halle des Blagis. On ne s'endette pas pour payer les fonctionnaires.

Vous évoquez la CAF nette négative. Il faut lire la réponse de la Ville au rapport de la CRC.

Vous évoquez la fiscalité. La base des impôts locaux est établie par l'État et date de 1970, d'un marché immobilier dont les données sont largement périmées. Des parlementaires ont proposé la révision des valeurs locatives. On ne va pas faire l'histoire de la révision des valeurs locatives, mais on en parlait en 2013, et l'on nous la promet pour 2028.

Les valeurs locatives fixées en 1970 correspondaient au marché immobilier de l'époque. Il y a eu des réajustements, mais elles correspondent à une réalité économique.

Sceaux est une ville de riches. Ce n'est pas moi qui le dis. Ce sont les indicateurs économiques qui servent de base à toutes les subventions et à tous les écrêtements. Sceaux est peut-être une ville de riches, mais c'est aussi une ville qui compte 26 % de logements sociaux. Il n'y a donc pas que des riches. Et dans notre périmètre géographique, nous sommes pratiquement les seuls à avoir rempli notre objectif.

Sceaux n'est donc pas une ville de riches. Une partie de la population est riche, mais c'est une ville solidaire, qui joue collectif et qui fait jouer l'ascenseur social, comme le disait Mme Ngo Mahob.

Je n'oppose pas l'État et les collectivités locales. Je dis que l'État se désengage. On ne fait pas de philosophie. La Ville est là pour rendre service et je peux dire que l'implication de tous est énorme.

Nous sommes là pour être au plus près de la population. Nous sommes là pour répondre du mieux possible aux demandes de nos administrés et de la manière la plus équitable qui soit.

Vous dites que les dépenses de personnel s'envolent...

Jean-Christophe DESSANGES

C'est la Chambre régionale des comptes qui le dit.

Isabelle DRANCY

La Chambre régionale des comptes émet un avis. Nous en parlerons plus tard.

Nous avons 230 places de crèches et nous n'allons pas en supprimer, parce que nous ne parvenons pas à recruter en raison du niveau trop faible des salaires. Ce n'est pas notre objectif. On ne fait pas de la cosmétique. Quand on a 200 places de crèche, on accueille 350 enfants. On répond à 72 % des demandes. C'est du concret.

Nous sommes dans un objectif de service public.

S'agissant des subventions aux associations, il existe deux catégories d'associations. Nous versons des subventions à certaines associations auxquelles nous voulons démontrer notre soutien et notre solidarité, mais elles bénéficient par ailleurs d'autres fonds. Et nous subventionnons d'autres associations qui sont implantées uniquement à Sceaux et qui n'ont pas d'autres sources de financement que les cotisations de leurs adhérents. C'est la raison pour laquelle le CSCB, la MJC ou encore l'ASAS Basket sont largement subventionnés. Ces structures accueillent beaucoup de jeunes, 1 300 adhérents pour la MJC et 880 pour le CSCB et rendent un service à la population. Il faut donc y mettre le paquet.

S'agissant des frais financiers, ils s'élèvent à 900 k€ sur les deux années. Vous l'aviez bien compris et c'est indiqué dans le rapport.

Et s'agissant de la réforme des indicateurs, si l'on parle de réforme, c'est bien, parce que les choses étaient différentes auparavant. Soit vous avez lu le texte un peu rapidement, soit ce n'était pas clair. Mais le mot réforme veut bien dire que les choses étaient différentes auparavant. Sinon, il n'y a pas de réforme.

M. le maire

Merci, Madame Drancy.

Sceaux, le 28 mars 2024

Après ce débat fait d'interventions multiples, nous passons aux différents votes qui constituent ce budget primitif pour 2024.

Il s'agit d'abord de confirmer les modalités de vote au niveau du chapitre par nature.

- **Confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature ;**

M. le maire

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Hugues Ossart) ; 8 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard).

- **Adoption du budget primitif 2024 ;**

M. le maire

Nous passons ensuite à l'adoption du budget primitif.

Prenez la note qui vous a été remise. Dans cette note figurent les différents chapitres. Il nous faut voter les crédits chapitre par chapitre.

De quelle manière souhaitez-vous voter ?

On considère donc que vous votez contre tous les chapitres.

La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Hugues Ossart) ; 8 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard).

- **Autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (instruction M 57) ;**

M. le maire

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Hugues Ossart) ; 8 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard).

- **Attribution des subventions d'équipement ;**

Isabelle DRANCY

Il est proposé d'attribuer les subventions d'équipement suivantes :

- ✓ Une subvention d'équipement pluriannuelle attribuée à SEQENS (ex-France Habitation) pour la construction de logements sociaux sur le territoire communal.
- ✓ Une subvention d'équipement attribuée au Centre Social et Culturel des Blagis pour le fonds livres.
- ✓ Une subvention d'équipement attribuée à des commerçants de Sceaux, afin d'aider les commerces à la modernisation de leur devanture commerciale.
- ✓ Une subvention d'équipement attribuée à la Fondation du Patrimoine.

M. le maire

Nous allons voter les subventions une par une.

Je demande à Mesdames Bach et Pourcelot de sortir, car elles sont membres du conseil d'administration du CSCB. Si l'un d'entre vous est adhérent du CSCB, merci de bien vouloir sortir et ne pas participer au vote.

Vous parlez beaucoup du CSCB, mais peu d'entre vous en sont adhérents.

Nous passons au vote pour la subvention d'équipement au CSCB pour accompagner la dotation en livres.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sceaux, le 28 mars 2024

La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby) ; 1 abstention (M. Numa Isnard).

Mmes Monique Pourcelot, Annie Bach, Liliane Wietzerbin ayant quitté la salle.

Nous passons au vote sur la subvention d'équipement pluriannuelle attribuée à SEQENS.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin), 1 voix contre (M. Xavier Tamby) ; 1 abstention (M. Numa Isnard).

Nous passons au vote sur la subvention d'équipement attribuée à des commerçants de Sceaux, afin d'aider les commerces à la modernisation de leur devanture commerciale. C'est une prévision de 8 000 euros pour l'année.

Liliane WIETZERBIN

Pourquoi votons-nous cette subvention maintenant ? Il y a la délibération juste après et il n'y a pas eu de débat.

M. le maire

Vous vouliez avoir le débat du budget en ouverture du conseil municipal.

Liliane WIETZERBIN

Oui, mais on a une délibération spécifique juste après. C'est un peu bizarre.

M. le maire

On ne peut pas faire autrement.

Sceaux, le 28 mars 2024

Maud BONTÉ

Quels commerçants sont concernés par cette subvention d'équipement ? C'est juste le centre-ville ou Robinson ?

M. le maire

Ce sont des commerçants, mais on ne sait pas lesquels puisque les dossiers n'ont pas encore été déposés.

Maud BONTÉ

Également Robinson éventuellement ?

M. le maire

Bien sûr.

Maud BONTÉ

Mais pas les Blagis, puisque les commerces appartiennent à Sceaux Habitat.

M. le maire

Mais ce n'est pas un problème. Vous confondez, en fait...

Maud BONTÉ

Si je confonds, vous répondez, et c'est tout.

M. le maire

Je réponds, mais enfin, c'est tout de même simple.

Maud BONTÉ

Répondez aux questions. Comme ça, on saura.

M. le maire

C'est quand même pénible.

Nous passons au vote. Si vous ne voulez pas, vous votez contre ou vous vous abstenez.

Maud BONTÉ

Ce n'est pas que je ne veux pas, mais je veux comprendre.

M. le maire

Les commerçants qui refont leur vitrine sont les commerçants qui occupent les locaux. Ce n'est pas le propriétaire qui paie la vitrine. En général, c'est le commerçant.

Maud BONTÉ

Voilà, c'est tout. Merci.

M. le maire

C'est quand même évident.

Nous passons au vote sur cette subvention.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard) ; 3 voix contre (MM. Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 abstention (M. Numa Isnard).

Nous passons ensuite à la subvention attribuée à la Fondation du patrimoine. C'est une subvention que nous votons chaque année, car elle permet aux particuliers éligibles de déclencher des financements par la Fondation du patrimoine pour leur propre opération. La Fondation du patrimoine met comme condition que la Ville lui attribue 5 000 euros par an.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby,) ; 1 abstention (M. Numa Isnard).

- **Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et autres bénéficiaires pour l'année 2024.**

M. le maire

Nous allons voter les subventions de fonctionnement aux associations une par une.

Si vous êtes membres de l'une de ces associations, merci de bien vouloir sortir de la salle.

Xavier TAMBY

Vous pouvez considérer que je voterai contre toutes les subventions.

Subvention de fonctionnement aux associations 2024	Votes exprimés
École de la deuxième chance	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)
Vallée scientifique de la Bièvre (V.S.B.)	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)
Anciens combattants	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-

	<i>Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)</i>
F.N.A.C.A.	<i>À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)</i>
Souvenir français	<i>À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)</i>
Fonds de soutien à la création culturelle (bénéficiaires à déterminer en cours d'année)	<i>À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane</i>

	<i>Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin); 1 voix contre (M. Xavier Tamby,); 1 abstention (M. Numa Isnard)</i>
Orchestre de Jeunes Alfred Loewenguth	<i>À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin); 1 voix contre (M. Xavier Tamby,); 1 abstention (M. Numa Isnard)</i>
Cercle philatélique et cartophile de Bourg La Reine Sceaux	<i>À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin); 1 voix contre (M. Xavier Tamby,); 1 abstention (M. Numa Isnard)</i>
À cœur joie de Sceaux La Villanelle	<i>À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin); 1 voix contre (M. Xavier Tamby,); 1 abstention (M. Numa Isnard)</i>

Collège universitaire Jean-Fournier	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)
Amis du conservatoire de Bourg-la-Reine Sceaux	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)
Scouts d'Europe	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)

Bienvenue à Sceaux	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)
Centre d'échanges et de rencontres autour de la foi (C.E.R.F)	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)
Centre d'échanges et de rencontres autour de la foi (C.E.R.F) – subvention exceptionnelle	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)

M. le maire

Normalement, la gauche est contre.

Liliane WIETZERBIN

Vous nous aviez expliqué la dernière fois que cela n'avait rien à voir avec une association culturelle. Nous vous croyons.

M. le maire

Merci. On leur donne en plus une subvention exceptionnelle pour les 50 ans de l'association.

Subventions de fonctionnement aux associations	Votes exprimés
Association du Musée du Lycée Marie-Curie de Sceaux	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin); 1 voix contre (M. Xavier Tamby.); 1 abstention (M. Numa Isnard)
Association des amis et des anciens élèves du lycée Lakanal	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin); 1 voix contre (M. Xavier Tamby.); 1 abstention (M. Numa Isnard)
Les Dauphins-Sceaux/Bourg-La-Reine	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser,

	<i>Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin); 1 voix contre (M. Xavier Tamby,); 1 abstention (M. Numa Isnard)</i>
Élan gymnique scén	<i>À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin); 1 voix contre (M. Xavier Tamby,); 1 abstention (M. Numa Isnard)</i>
Cyclo-tourisme de la ville de Sceaux (C.T.V.S)	<i>À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin); 1 voix contre (M. Xavier Tamby,); 1 abstention (M. Numa Isnard)</i>
A.S. boules de Sceaux	<i>À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin); 1 voix contre (M. Xavier Tamby,); 1 abstention (M. Numa Isnard)</i>

Compagnie d'Arc de Sceaux-Fontenay-aux-Roses	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)
Football club de Sceaux	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)
Sceaux Tennis de table	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)
Aikido	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon,

	<i>Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin</i> ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)
Aikido - subvention exceptionnelle	<i>À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin)</i> ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)
Sceaux arts martiaux (ex Tae Kwon do)	<i>À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin)</i> ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)
Jin Ling France	<i>À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane</i>

	<i>Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby,) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)</i>
Antony Metro 92	<i>À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby,) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)</i>
Association scénée des amitiés africaines (A.S.A.M.A)	<i>À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby,) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)</i>
Association RELQ – Arménie	<i>À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby,) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)</i>

Association Lysias	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)
Union des commerçants et artisans de Sceaux (U.C.A.S)	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)
Association SOATATA	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)

Amis et parents d'enfants inadaptés (A.P.E.I. – Sud 92)	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)
Club des aînés	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)
Groupement alimentaire familial intercommunal des Blagis	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)
Centre d'Information féminin et familial (C.I.F.F.)	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon,

	<i>Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin</i> ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)
Valentin Haüy	<i>À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin)</i> ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)
Secours populaire français (délégation des Hauts de Seine)	<i>À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin)</i> ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)
Association d'aide aux victimes d'infractions pénales des Hauts-de-Seine (A.D.A.V.I.P. 92) UNAFAM	<i>À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane</i>

	<i>Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin); 1 voix contre (M. Xavier Tamby,); 1 abstention (M. Numa Isnard)</i>
UNAFAM	<i>À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin); 1 voix contre (M. Xavier Tamby,); 1 abstention (M. Numa Isnard)</i>
Service d'accompagnement à l'inclusion sociale (SAIS 92)	<i>À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin); 1 voix contre (M. Xavier Tamby,); 1 abstention (M. Numa Isnard)</i>
France Alzheimer	<i>À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin); 1 voix contre (M. Xavier Tamby,); 1 abstention (M. Numa Isnard)</i>

Prévention routière	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)
Amicale du personnel de la Ville	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)
Centre communal d'action sociale	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)

Aide aux particuliers à l'acquisition d'accessoires VAE	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)
Aide aux particuliers à l'acquisition d'arbres	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)
Subventions non affectées	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby.) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)
Subventions aux associations sportives non affectées	À la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon,

	<p><i>Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin</i>); 1 voix contre (M. Xavier Tamby.); 1 abstention (M. Numa Isnard)</p>
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Votes avec déport

Subventions de fonctionnement aux associations	Votes exprimés
Centre scéen des amitiés internationales (C.S.A.I.)	<p>À la majorité avec 29 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin); 1 voix contre (M. Xavier Tamby.); 1 abstention (M. Numa Isnard)</p> <p>M. Christian Lancrenon et Mme Maud Bonté ayant quitté la salle.</p>
Jardin des voisins	<p>À la majorité avec 30 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin); 1 voix contre (M. Xavier Tamby.); 1 abstention (M. Numa Isnard)</p> <p>M. Patrice Pattée ayant quitté la salle.</p>

Sceaux Loisirs Culture Amitié (S.C.L.A)	<p>À la majorité avec 30 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby,) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)</p> <p>Mme Roselyne Holuigue-Lerouge ayant quitté la salle.</p>
Amis des scouts et des guides de France	<p>À la majorité avec 29 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby,) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)</p> <p>Mmes Catherine Palpant et Roselyne Holuigue-Lerouge ayant quitté la salle.</p>
Saison musicale d'été de Sceaux	<p>À la majorité avec 30 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby,) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)</p> <p>Mme Catherine Palpant ayant quitté la salle.</p>

Échiquier Scéen	<p>À la majorité avec 30 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby,) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)</p> <p>Mme Catherine Palpant ayant quitté la salle.</p>
A.S.A.S basket MM	<p>À la majorité avec 30 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby,) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)</p> <p>Mme Catherine Palpant ayant quitté la salle.</p>
Judo club de Sceaux	<p>À la majorité avec 29 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby,) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)</p> <p>Mme Catherine Palpant et M. Hugues Ossart ayant quitté la salle.</p>

Centre Social et Culturel des Blagis (C.S.C.B)	<p>À la majorité avec 28 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby,) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)</p> <p>Mmes Annie Bach, Monique Pourcelot, Liliane Wietzerbin ayant quitté la salle.</p>
Tennis Club de Sceaux	<p>À l'unanimité des votants avec 29 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)</p> <p>M. Brunelle, Mme Annie Bach, M. Xavier Tamby ayant quitté la salle.</p>
Félibrige	<p>À l'unanimité</p> <p>MM. Jean-Philippe Allardi, Numa Isnard ayant quitté la salle.</p>

Maison des jeunes et de la culture (M.J.C)	<p>À la majorité avec 24 voix pour (Mme Florence Presson, MM. Francis Brunelle, Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby,) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)</p> <p>MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mmes Isabelle Drancy, Claire Vigneron et Catherine Palpant ayant quitté la salle.</p>
Amis de Sceaux	<p>À la majorité avec 29 voix pour (Mme Florence Presson, MM. Francis Brunelle, Philippe Tastes, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Isabelle Drancy, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier,, Corinne Deleuze, Claire Vigneron, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby,) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)</p> <p>MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, ayant quitté la salle.</p>
Association de développement intercommunal des Blagis (A.D.I.B).	<p>À la majorité avec 27 voix pour (M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier,, Corinne Deleuze, Claire Vigneron, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby,) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)</p> <p>M. Philippe Laurent, Mmes Annie Bach, Sabine Ngo Mahob ayant quitté la salle.</p>

Collectif des maires anti-pesticides	<p>À la majorité avec 25 voix pour (MM. Jean-Philippe Allardi, Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby) ; 1 abstention (M. Numa Isnard).</p> <p>M. Philippe Laurent, Mme Florence Presson, ayant quitté la salle.</p>
--------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fiscalité directe locale 2024 – fixation des taux d'imposition.

Isabelle DRANCY

Nous vous proposons une autre délibération, toujours en matière financière, sur les impôts locaux. La note de présentation récapitule le taux des impôts locaux proposé pour l'année 2024.

Le taux de la taxe foncière s'établirait à 35,53 %, celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 25,82 % et celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 23,35 %, la taxe d'habitation sur les résidences principales ayant été supprimée.

Nous vous précisons que nous avons voté la surtaxe de 60 %.

Dans ce même tableau figure le produit attendu, donc la base multipliée par le taux. Et comme je vous l'ai indiqué lors du débat, la Ville perçoit tous les produits locaux et en reverse une partie à Vallée Sud-Grand Paris.

Cela donne un total des produits fiscaux pour l'année 2024 de 32 888 980 euros.

La Ville étant par ailleurs adhérente du syndicat « Cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux », nous faisons une projection sur la contribution de la Ville. Pour ce cas particulier, nous ne votons pas de taux, car les syndicats n'ont pas de taux, mais un produit réparti entre les différentes communes.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir fixer le montant des impôts locaux pour l'année 2024.

Maud BONTÉ

Vous avez évoqué la suppression de la taxe d'habitation. Celle-ci a été compensée en prenant en compte le niveau de 2017. Pouvez-vous nous préciser le montant de la compensation de la taxe d'habitation versée par l'État ?

Isabelle DRANCY

Je crois que c'est écrit dans le budget.

Maud BONTÉ

Certainement, mais donnez-moi le chiffre.

M. le maire

Il nous manque 800 k€ sur la compensation de la taxe d'habitation par l'État.

Maud BONTÉ

Combien la Ville a-t-elle reçu ? Quel a été le versement par l'État ?

M. le maire

Il a été d'environ 12 millions d'euros.

Maud BONTÉ

12 millions, vous dites ?

Isabelle DRANCY

À peu près.

Maud BONTÉ

Dites-moi précisément. C'est vous qui savez, ce n'est pas moi.

Isabelle DRANCY

Nous avons récupéré la taxe d'habitation départementale. Avant, il y avait un taux pour la commune et un taux pour le département. Nous avons récupéré la taxe d'habitation départementale. Et la compensation est déterminée à partir d'un coefficient correcteur. La TH départementale était très faible. L'année dernière, nous avons reçu 12 902 000 euros. Cette compensation dépend de la taxe d'habitation départementale et ne prend en compte ni les habitations nouvelles ni la taxe d'habitation des logements sociaux qui ont été construits. La compensation est par ailleurs figée au taux de 2017.

On ne reviendra pas sur le détail de la réforme, mais souvenez-vous qu'à l'origine la suppression de la taxe d'habitation était réservée à 80 % des foyers fiscaux. Le Conseil constitutionnel ayant jugé cette mesure inconstitutionnelle, l'État est revenu sur cette décision. La Ville a entre-temps augmenté les taux, en 2018. Nous avons perdu environ 700 k€ et nous avons dû rembourser à l'État 200 k€. C'est pourquoi nous disons que nous ne sommes pas compensés intégralement. Et je crois qu'environ 8 000 communes sont dans la même situation.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Hugues Ossart) ; 8 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard).

VI- TRANSITIONS

Adhésion à l'association Orée (Organisation pour le respect de l'environnement dans l'entreprise).

Florence PRESSON

Vous savez tous que la Ville est engagée de longue date dans les transitions à travers différentes dynamiques : la gestion des déchets, la restauration collective durable, la promotion du réemploi, la valorisation des ressources locales, le soutien des activités de proximité, l'ouverture de tiers lieux, la promotion du *low tech*, l'économie circulaire, le fait de favoriser le lien social et la solidarité ainsi que de nombreuses actions en faveur de la préservation de la biodiversité urbaine et différents plans associés à la mobilité douce, nature en ville, jardins partagés, etc. Vous l'avez vu à travers le budget que nous avons élaboré.

L'association Orée anime un réseau d'acteurs en vue d'échanger et de mettre en place une dynamique environnementale au service des territoires. Elle regroupe plus de 200 membres, qui sont des entreprises, des collectivités locales, des associations professionnelles et environnementales, des organismes académiques et institutionnels.

Elle a pour objet, à l'échelle des territoires, de favoriser une dynamique environnementale, de mener des réflexions prospectives, de valoriser et faire rayonner les bonnes pratiques, de produire des outils et des méthodologies. Elle concentre ses actions autour de trois pôles : la biodiversité, l'économie circulaire et toute la partie *reporting* RSE.

En adhérant à cette association, la Ville pourra accéder à une veille sur les trois axes prioritaires d'Orée. Elle pourra bénéficier d'échanges avec des experts et des scientifiques qui lui permettront de s'informer sur les évolutions réglementaires et de mieux appréhender les différentes transitions.

Cette adhésion lui permettra, en outre de gagner en visibilité, d'accroître le rayonnement des politiques en matière de transitions et de consolider son réseau d'acteurs engagés dans ces politiques.

Pour information, et, puisqu'il ne s'agit pas d'une énième adhésion, cette adhésion vient se substituer à celle de l'Institut national de l'économie circulaire, auquel la Ville adhérerait précédemment.

L'association INEC est désormais beaucoup plus centrée sur les entreprises et répond beaucoup moins à nos problématiques territoriales. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de lui substituer Orée.

Pour les collectivités entre 20 000 et 100 000 habitants, l'adhésion annuelle est de 2 000 €, soit le même montant que pour l'INEC. Le renouvellement de l'adhésion pourra être effectué par tacite reconduction.

Avant de demander au conseil municipal de bien vouloir approuver l'adhésion à cette association, je voudrais juste vous rappeler que, comme chaque année, nous faisons un état des lieux des associations auxquelles nous cotisons. Il s'avère que nous ne reconduisons pas notre adhésion à A+ c'est mieux ! ainsi qu'au RTES. Nous économisons ainsi 630 euros sur le montant des adhésions.

M. le maire

Merci, Madame Presson.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Fabrice BERNARD

Vous connaissez mon goût pour ce sujet des cotisations tous azimuts à de nombreuses associations, dont il n'est pas toujours évident de trouver l'utilité. Je note en tout cas un effort de rationalisation puisque l'on obtient plus de 600 euros d'économie sur la totalité des cotisations.

Mais j'ajouterai : encore un effort, camarade, pour être révolutionnaire !

On a compris que cette association servira à faire des rencontres et à participer à des symposiums, toujours sur les mêmes sujets. Cela va nous coûter 2 000 euros.

Merci de vos explications, car cela met fin au suspense insoutenable du feuilleton qui passionne tous les Scéens : qu'est-ce qui fait que la Ville arrête de cotiser à l'Institut national de l'économie circulaire pour basculer à l'association Orée ?

Voilà, merci beaucoup.

Xavier TAMBY

Cette délibération est intéressante, parce qu'elle matérialise assez bien toute la mauvaise foi et toute l'hypocrisie de la politique environnementale municipale.

J'écoutais attentivement Florence Presson tout à l'heure et j'admirais la capacité du maire et de ses adjoints à fausser les débats ou plus exactement à déporter les vrais débats vers de faux débats. Je prendrai l'exemple le plus récent. Florence Presson dit que nous ne voulons pas renoncer à nos places de parking pour planter des arbres. Ce n'est pas le débat. Le débat, c'est d'abord de ne pas arracher les arbres existants comme on l'a fait pour le projet Isabella ou à Albert 1^{er}. Nous avons tout enregistré, tout filmé et tout photographié. Nous publierons tout ceci à l'occasion des prochaines élections.

Le sujet, c'est de ne pas bétonner. Ce n'est pas d'inventer des débats qui n'existent pas à savoir la plantation d'arbres *versus* des places de parking. Le débat porte sur la bétonisation *versus* l'arbre existant, *versus* la végétalisation et la biodiversité existante.

Philippe Laurent, dans son édito du Philippe Laurent Magazine du mois d'avril lance encore une fois un faux débat sur l'augmentation des impôts locaux. En gros, il dit que la Ville est obligée d'augmenter le taux des impôts locaux parce que l'on ne bétonne pas assez, parce que l'on ne densifie pas assez et qu'il n'y a pas de nouveaux contributeurs.

Mais ce n'est pas le débat. C'est un faux débat. Le vrai débat, c'est de savoir mener à périmètre constant une politique municipale soutenable financièrement. Il ne faut pas inventer n'importe quoi et prendre les Scéens pour des abrutis. C'est en gros ce qui se passe avec les propos de Florence Presson et avec vos propos, Monsieur Laurent.

Cette adhésion servira à participer à des pince-fesses, des rencontres... Personne n'est dupe. Tout le monde le sait. Votre majorité aura la gentillesse et la bienveillance de voter pour cette adhésion, ce qui est assez pathétique. Que voulez-vous que l'on vous dise de plus ? Bien évidemment, pour ce qui nous concerne, ce sera non.

Philippe SZYNKOWSKI

Nous hésitons beaucoup en ce qui concerne l'adhésion à cette nouvelle association Orée. Ce sont des ateliers de partage d'expériences, des publications, des infos web, clubs métiers, événements, veille, expertise, accompagnement technique. Tout cela, on l'a vu dans des adhésions antérieures à plusieurs associations. On se demande vraiment si ce ne sont pas des redites.

Une deuxième observation plus formelle. L'association Orée, nous dit Internet, c'est le respect de l'environnement dans l'entreprise. Est-ce que l'on assimile la Ville de Sceaux à une entreprise ou en tout cas en utilisant les techniques d'une entreprise ?

Voilà les deux questions que je me posais.

Numa ISNARD

Il est toujours assez navrant de voir cette accumulation, même s'il y a effectivement une petite économie. Je propose d'économiser 2 630 euros et d'éviter de dilapider l'argent public pour une newsletter et un cocktail. Cela ne sert strictement à rien et cela n'a aucun impact sur la vie des Scéens malgré les belles paroles que vous clamez haut et fort.

Tout cela, c'est du vent et je pense qu'il est temps de revenir à la réalité, c'est-à-dire abandonner toutes ces espèces de réseaux, ces associations et se concentrer aux affaires du terrain.

Emmanuel GOUJON

Je trouve cette discussion très intéressante comme l'était d'ailleurs celle sur le débat budgétaire. En négatif, on voit ce que serait la ville de Sceaux si elle était dirigée par l'opposition. Il n'y aurait pas de livres dans les bibliothèques, les routes seraient remplacées par des espèces de forêts ou des pistes cyclables. Il n'y aurait plus de parkings nulle part et l'on aurait des dépenses très importantes et en augmentation constante sans avoir de recettes supplémentaires.

Je pense qu'il faut alerter nos concitoyens et qu'ils réalisent combien ces remarques sont irresponsables.

Voilà ce que je voulais préciser à l'attention de nos concitoyens, Monsieur le maire.

Numa ISNARD

Je pense que vous venez plutôt de décrire la politique de la majorité actuelle.

Axelle POULLIER

Je voulais rebondir, parce que j'entends beaucoup de commentaires sur Orée. J'ai eu la chance de participer à de nombreuses conférences organisées par cette association. Vous parlez d'un organisme que vous ne connaissez pas. Beaucoup d'entreprises du CAC 40 sont affiliées à Orée.

M. le maire

N'engageons pas de discussion.

Je précise que l'adhésion de la Ville permet aussi à tous les élus, y compris à vous-mêmes, mes chers collègues, de participer aux conférences. J'espère donc vous y voir nombreux.

Florence PRESSON

Il y a toujours un peu de mépris quand vous me posez des questions ou alors je le perçois comme tel, Monsieur Bernard.

J'ai expliqué pourquoi nous cessons notre adhésion à l'INEC et pourquoi nous passons à Orée. Je veux bien le dire de nouveau. L'INEC a recentré sa démarche vers les entreprises. Comme nous sommes une collectivité territoriale et que nous ne fonctionnons pas exactement sur le même modèle qu'une entreprise, nous avons pensé qu'il était inutile de rester dans cette structure.

Mauvaise foi, hypocrisie, faux débats, tribune... Monsieur, je crois que c'est vous qui prenez le sujet d'une simple adhésion pour faire votre tribune et raconter ce que vous avez envie de raconter. Vous n'avez posé aucune question sur l'adhésion à cette association. Vous nous avez juste fait part de vos états d'âme, de votre état d'esprit... C'est hors sujet et je n'ai donc rien à répondre.

Si vous pensez qu'adhérer à une association se limite à des pince-fesses, je pense que vous feriez bien de sortir de temps en temps. Nous ne sommes plus au siècle passé.

S'agissant de la partie entreprise, Orée a gardé dans son nom la référence à l'entreprise, mais elle a pris conscience depuis de nombreuses années que les entreprises étaient implantées sur un territoire. Cela fait donc plusieurs années que ses démarches intègrent, mobilisent et rassemblent les territoires. Par exemple, la vision qui peut être donnée sur le développement des activités économiques s'applique totalement aux collectivités. Et l'on sait que Sceaux exerce une forte attractivité et mène de nombreuses actions envers les acteurs économiques et les commerçants.

Nous avons tous beaucoup à faire et nous n'irions pas à des réunions si c'est juste pour se faire pincer les fesses, surtout quand on n'aime pas cela. Je pense avoir répondu à vos questions.

M. le maire

Merci.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-

Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Hugues Ossart) ; 2 voix contre (MM. Xavier Tamby, Numa Isnard) ; 6 abstentions (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin,).

VII- AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Mise en place d'un dispositif d'aide à la rénovation des devantures commerciales, artisanales et sociétés de service de proximité – approbation du règlement.

Sylvie BLÉRY-TOUCHET

Dans le cadre de la politique volontariste de dynamisation, notamment en matière d'attractivité urbaine, commerciale et artisanale menée par la Ville depuis de nombreuses années, il apparaît nécessaire de favoriser une amélioration des locaux d'activité, dont les devantures.

Forte de cet attachement profond au centre-ville, la Ville souhaite préserver ce cadre de vie unique et privilégié, qui fait partie de son patrimoine historique et culturel, ainsi que les autres pôles commerçants de la commune. Une charte de l'esthétique des devantures commerciales a été élaborée à cet effet.

Aujourd'hui, et en lien avec les engagements pris dans le cadre de la Charte pour l'avenir du centre-ville de Sceaux adoptée par le conseil municipal, parmi lesquels la nécessité de prendre des initiatives pour maintenir la qualité de l'offre commerciale, il est proposé de poursuivre le soutien à l'attractivité commerciale et à la convivialité des quartiers commerçants.

Il semble pertinent, dès lors, de mettre en place un dispositif d'aide à la rénovation des devantures commerciales, artisanales et de service de proximité visant à favoriser l'aspect esthétique des commerces implantés sur le territoire de la ville.

Ces aides à la rénovation des devantures commerciales constitueront donc l'un des dispositifs intégrés au plan d'action. Elles auront pour objectif de soutenir financièrement les commerçants et les artisans dans leurs efforts.

Un dispositif similaire avait été mis en place en 2010 dans le cadre du Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC) en lien avec la Chambre de Commerce et d'industrie. Il avait permis l'attribution d'aides à une quinzaine de commerçants.

Il est proposé que l'aide accordée prenne la forme d'une subvention allouée aux commerçants, artisans et professionnels de service pour la rénovation des devantures commerciales, délivrée en application d'un règlement.

Pour être éligibles, les entreprises devront répondre à différents critères dont le détail figure dans la note de présentation.

Le concours financier de la Ville sera réservé aux projets contribuant à redynamiser les différentes polarités commerciales au regard du tissu économique existant et de la diversité de l'offre commerciale.

Pour la rénovation d'une devanture commerciale, la subvention maximale s'élèvera à 50 % du montant HT des travaux éligibles avec un plafond d'aide de 4 000 € par dossier.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la création d'un dispositif d'aide à la rénovation des devantures commerciales, artisanales et des sociétés de services de proximité, ainsi que son règlement ci-annexé.

M. le maire

Merci.

Qui souhaite intervenir ?

Numa ISNARD

Ce dispositif est un peu une usine à gaz. Je ferai le parallèle avec le chèque énergie. Tout le monde reconnaît que c'est très compliqué et que cela n'a pas très bien marché. D'un côté, on s'est évertué à flinguer l'appareil énergétique français – du coup, les Français ont payé un pognon de dingue leur électricité – et de l'autre, on leur a fait des chèques. On prend d'un côté pour distribuer de l'autre.

C'est un peu la même chose avec ce dispositif. On applique une politique fiscale délirante – et vous avez raison, Sceaux n'est pas la seule commune concernée – et l'on redistribue une partie de l'argent public à des commerçants qui n'ont pas attendu l'action esthétique de la ville de Sceaux pour prendre en main leur commerce.

Prenez l'exemple du quartier des Blagis. Certains commerçants n'ont pas attendu la rénovation du centre commercial des Blagis pour refaire leur devanture. Ils n'ont pas besoin de vos 4 000 euros. Cette somme est d'ailleurs bien déconnectée de la réalité, car cela coûte malheureusement beaucoup plus cher.

Tout coûte très cher aujourd'hui. Et ce dispositif est juste une opération de communication qui coûte très cher aux Scéens et qui n'arrange rien. Le grand problème de la baisse d'attractivité commerciale de la ville, c'est simplement l'accessibilité. Si vous voulez avoir une zone commerciale d'ampleur départementale, il faut que les gens puissent se garer. Tout le monde ne peut pas venir à vélo. Le problème, c'est que l'on fait la guerre à la voiture et que l'on met en place des stationnements extrêmement dissuasifs.

Refaire les devantures, c'est le business des commerçants et ils le font très bien. Ils n'ont pas besoin d'un avis esthétique ou de je ne sais quoi. Ils sont largement compétents pour le faire. Donc, laissez-les tranquilles. Arrêtons d'emmerder les commerçants et vous verrez qu'ils iront très bien.

M. le maire

Merci. Vous parlez comme dans les années 50. C'est ce que l'on disait dans les centres-villes dans les années 50. Moyennant quoi, beaucoup de villes n'ont plus de centre-ville.

Liliane WIETZERBIN

Vous allez me le confirmer, mais j'ai eu le sentiment à la lecture de la proposition que ce dispositif concernait surtout le centre-ville, puisque l'on parle de la Charte du centre-ville, mais je comprends que cela concerne également Robinson, les Blagis, etc.

Je voulais donc en avoir la confirmation.

Par ailleurs, un peu comme mon voisin de gauche, je pense que les commerçants de Sceaux ne sont pas tous logés à la même enseigne. Le plafond de chiffre d'affaires proposé est plutôt bas, me semble-t-il. Un million d'euros au niveau de l'entreprise et non pas de l'établissement.

Maud BONTÉ

C'est une franchise au niveau de l'établissement.

Liliane WIETZERBIN

Il est précisé dans la Charte que c'est au niveau de l'entreprise.

M. le maire

Madame Bonté, vous n'avez pas la parole. Mme Wietzerbin intervient et vous interviendrez ensuite si vous le souhaitez.

Liliane WIETZERBIN

Il est écrit que c'est au niveau de l'entreprise et non de l'établissement. Que l'on aide certains commerçants en difficulté, peut-être. Mais je pense qu'ils se prennent en main et s'occupent de leur commerce à Sceaux.

Le centre-ville a effectivement besoin d'une dynamique et je trouve dommage que le projet Charles de Gaulle soit bloqué, car cela aurait pu amener cette dynamique et cela nous aurait peut-être évité de devoir voter cette subvention.

Philippe SZINKOWSKI

C'est une simple interrogation, de nature plutôt philosophique. Est-il normal que la Ville vienne en aide à des commerçants dont l'activité est à but lucratif ? Il existe tout un débat philosophique sur ce sujet. Certaines villes pensent que ce n'est pas leur rôle, d'autres pensent le contraire, dont la ville de Sceaux.

Quelle est votre opinion, quelle est votre vision de l'aide au secteur privé ? Cette subvention pourrait en effet servir à beaucoup d'autres causes plus sociales.

Merci de me dire ce que vous en pensez.

Maud BONTÉ

Je ne sais pas si c'est véritablement philosophique, mais sur le plan idéologique, je ne vois aucun problème à ce que de l'argent public soit versé à une entreprise privée si elle est en difficulté.

Étant donné les coûts très élevés de rénovation, non seulement des façades, mais aussi des boutiques, le montant de la subvention est si dérisoire que cela en ait honteux pour les commerçants. Heureusement qu'ils n'en ont pas besoin et pour ceux qui en auraient besoin, les choses sont plus graves.

On peut citer le repère de Bacchus qui a fermé ses portes, Sarah B qui a longtemps été fermée. Heureusement qu'il y a aujourd'hui la Comtesse du Barry. Jeff de Bruges a fermé pour déménager dans les locaux d'une ancienne mercerie. Le propriétaire de la boutique située près de la boulangerie Colbert a pris sa retraite et n'a pas trouvé de repreneur. La boulangerie Colbert s'est heureusement agrandie, mais en descendant vers le Trianon, l'herboristerie Millymenthe est fermée. Et ce n'est pas une histoire de devanture qui l'aurait sauvée. Un peu plus loin, près de la boulangerie anciennement Tillard, qui a dû partir, c'est heureusement encore la boulangerie Colbert qui a sauvé une partie de la rue piétonne. Certains diront que cela manque de concurrence.

Si on descend dans la rue Florian, l'agence Guy Hocquet a également fermé ses portes.

On se rend compte que ce n'est pas une histoire de devanture. Et c'est tellement minable à côté de ce que vivent les commerçants. Ce qui fait l'attractivité de Sceaux, c'est l'accueil fait aux Scéens et aux non-Scéens. 60 % du chiffre d'affaires des commerces est fait par les non-Scéens. Il faut donc permettre aux voitures de venir. Tout le monde ne peut pas venir à vélo. Il y a des gens moins jeunes et des gens qui font tout simplement le plein de courses. Et nous souhaitons qu'ils viennent dépenser leur argent dans les commerces de Sceaux. Si l'on veut penser au vélo, pourquoi pas, mais quand on fait des courses, on n'a besoin pas d'un petit vélo et d'un petit sac à dos, mais d'un vélo cargo. Au lieu de supprimer des places pour les véhicules, remplaçons-les par des places pour vélos cargo. Cela pourrait être une vision d'avenir pour nos commerces qui ont besoin d'être soutenus par la Ville, et pas par une mesurette ou en faisant des évictions commerciales.

Le Don Giovanni a beaucoup souffert. On l'a chassé de sa boutique en disant que le bâtiment était en ruine.

Jean-Christophe DESSANGES

Qui « On » ?

Maud BONTÉ

Il a raison. Qui l'a chassé en disant que le bâtiment était en ruine alors qu'il n'y avait absolument aucun arrêté de péril ? Comment traite-t-on nos commerçants à Sceaux ? Ce sont des commerces de bouche qui créent une attractivité.

Quand on voit un petit peu plus bas, le restaurant Mimmo... Les deux boutiques d'esthétique et d'onglerie ont aussi fermé leurs portes. L'opticienne souffre. On a une politique anti-commerces et anti-attractivité à Sceaux.

Voilà, le point doit être dit !

Je vous remercie.

M le maire

Madame Bonté, je vous remercie pour cette nouvelle description de l'apocalypse et je donne la parole à M. Allardi.

Jean-Philippe ALLARDI

Oui, je voudrais répondre à ces propos.

Combien de villes autour de nous ont mis en place un service dédié à l'accompagnement des commerces ? J'aimerais que vous les citiez. Je ne pense pas qu'elles soient nombreuses. Nous avons été très précurseurs.

Combien de villes ont exercé le droit de préemption des fonds de commerce pour éviter de n'avoir que des chaînes, des banques ou des assurances ?

Combien de villes reçoivent les commerçants lors de permanences pour les accompagner ?

Je vous en prie, laissez-moi parler. Vous avez suffisamment parlé.

Combien de villes ont des permanences pour recevoir les pétitionnaires qui refont leur devanture avec les conseils *ad hoc* ?

Et je pourrais faire un inventaire à la Prévert. Alors, arrêtez de critiquer tout ce qui est fait. Faites au contraire. Nous sommes dans l'action et pas dans la critique permanente.

M. le maire

Il est certain, Madame Bonté, que pour bloquer, vous êtes la reine. Vous savez faire.

Isabelle DRANCY

Vous décrivez un centre-ville apocalyptique alors que toute une partie du budget est consacrée à l'attractivité de la ville et à sa valorisation touristique grâce à notre politique active et avant-gardiste d'acquisition des murs. Sceaux est l'une des seules communes qui achètent les murs commerciaux depuis très longtemps. La Métropole du Grand-Paris et la Vallée Sud-Grand Paris se sont dotées aujourd'hui de foncières. L'un des problèmes du centre-ville, c'est la cherté des loyers. C'est ce qui chasse certains commerces. Et vous ne l'avez même pas vu. Cessez votre litanie sur les ouvertures et fermetures de commerces. Si j'ai besoin de savoir qui ouvre et qui ferme, je regarde sur Internet. Je n'ai pas besoin que vous me le disiez.

En revanche, il faut reconnaître notre politique avant-gardiste en la matière avec la piétonisation de la rue commerçante, l'acquisition des murs et la nomination d'un manager de centre-ville qui s'occupe de toutes les manifestations commerciales, ce qui contribue à ce que plus de 50 % de non Scéens viennent faire leurs courses à Sceaux.

Venir faire ses courses à Sceaux, ce n'est pas forcément se garer devant le magasin et remplir son coffre. C'est aussi en profiter pour déjeuner, flâner et aller au cinéma. Tous les instituts sur l'évolution du commerce le disent. Face à la disparition des commerces en centre-ville, le gouvernement mène une politique qui s'appelle Action cœur de ville pour encourager l'implantation de commerces de proximité.

Je suis très fière de la politique que nous menons en la matière.

Lors du dernier conseil municipal, vous avez dénoncé le fait que nous avons racheté les murs des Félibres. Sortez de la ville et regardez le centre-ville des villes aux alentours. À Verrières dans le 91, il n'y a plus de centre-ville. Dans de grandes villes comme Orléans, la commune est obligée d'investir un fric fou pour réanimer le centre-ville.

Vous avez la critique systématique. Nous faisons à la hauteur de nos moyens. Si cette mesure peut encourager la réfection des devantures de tous les commerces de la ville, on ne peut que s'en réjouir.

Sylvie BLÉRY-TOUCHET

Je voulais préciser que lors de la dernière opération réalisée entre 2000 et 2012 avec le FISAC (le Fonds d'Investissement pour le service artisanal et le commerce), les montants demandés par les commerçants étaient compris entre 1 200 et 14 400 euros.

4 000 euros, ce n'est pas une mesurette.

S'agissant de la fermeture de certains commerces, je peux dire que nous avons une équipe très dynamique avec notre manager de centre-ville, Wilfrid Moreel, chapeauté par Gauthier Grégoire. Et vous verrez que très prochainement ces commerces seront réinvestis. On ne peut pas laisser entendre que l'on ne fait rien pour le commerce.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, M. Fabrice Bernard) ; 4 voix contre (MM. Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard) ; 1 abstention (Mme Bonté).

VIII- HABITAT

Précisions relatives à la garantie d'emprunt accordée à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour la réhabilitation de 12 logements sociaux situés aux 29,31 et 33, rue des Écoles.

Isabelle DRANCY

Il s'agit d'une délibération technique. Lors du dernier conseil municipal, nous avons voté une garantie d'emprunt pour la société d'économie mixte Sceaux Bourg-la-Reine Habitat en vue de la réhabilitation des logements sociaux rue des Écoles.

La Ville se porte garante à 100 % de l'emprunt et nous avons indiqué que l'offre de prêt émanait de la Banque des territoires, filiale de la Caisse des dépôts et des consignations. La CDC souhaite que la délibération parle de garantie d'emprunt du groupe Caisse des dépôts et des consignations et non Banque des territoires.

Je vous propose donc d'adopter la délibération modifiée en ce sens.

M. le maire

Je passe la présidence à M. Allardi.

Doivent sortir Mme Bach, Mme Palpant, Mme Pourcelot, Mme Bléry-Touchet, M. Tastes, Mme Holuigue-Lerouge et moi-même.

Sceaux, le 28 mars 2024

Jean-Philippe ALLARDI

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité,

MM. Philippe Laurent, Philippe Tastes, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Sylvie Bléry-Touchet, Monique Pourcelot, Annie Bach, Catherine Palpant ayant quitté la salle.

IX- FEUILLE DE ROUTE « BIEN VIVRE ET RÉUSSIR AUX BLAGIS »**Approbation du contrat Engagements Quartiers 2030 relatif au quartier des Blagis****Isabelle DRANCY**

Cette délibération concerne le contrat Engagements Quartiers 2030 relatif au quartier des Blagis.

Vous savez que le quartier des Blagis a été sorti du périmètre des quartiers prioritaires de la politique de la ville en 2015 pour rentrer dans le droit commun. Il s'avère que le diagnostic réalisé sous l'égide du Préfet a conclu que le quartier intercommunal des Blagis était éligible au nouveau cadre contractuel de la politique de la ville intitulé « Engagements Quartiers 2030 ». Vous disposez du contrat et de ses annexes. Toute la première partie du contrat détaille le contexte socio-économique de ce quartier qui lui permet de rentrer dans ce nouveau dispositif.

Plusieurs critères ont été retenus : le niveau de pauvreté, la jeunesse des effectifs, le taux d'emploi et le nombre de locataires.

À la suite de ce diagnostic, le quartier intercommunal des Blagis a donc été intégré dans la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville fixée par décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023.

Ce quartier recoupe 4 villes : Fontenay-aux-Roses, Bourg-la-Reine, Sceaux et Bagneux. Les Blagis ne sont pas le seul quartier intégré dans la liste des quartiers prioritaires de la ville appartenant à l'EPT Vallée Sud-Grand Paris. Il existe d'autres quartiers, notamment à Bagneux et à Fontenay-aux-Roses.

Vous savez que la compétence de la politique de la ville relève désormais des établissements publics territoriaux, en l'occurrence de Vallée Sud-Grand Paris.

Nous vous proposons de voter le projet de contrat joint à la note de présentation. Ce contrat associera l'État, les 4 communes, Vallée Sud-Grand Paris, le Département et la Région. Des bailleurs sociaux, des entreprises et des fondations pourront y être associés.

Ce contrat court jusqu'en 2030 avec un point d'étape en 2027. Il définit des priorités départementales et nationales en matière de réussite éducative et d'aide à la parentalité, d'emploi
Sceaux, le 28 mars 2024

et d'insertion professionnelle (favoriser l'entrepreneuriat, développer les offres de stage, etc.), d'égalité entre les hommes et les femmes, de santé, de sport et de culture.

Ce contrat décrit dans une deuxième partie les outils à notre disposition : le plan de réussite éducative et le plan régional d'insertion de la jeunesse qui concerne les 16-30 ans ainsi que des outils tels qu'un abattement de 30 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Sceaux n'est pas concernée par cette mesure, les bailleurs sociaux étant exonérés.

Les villes pourront adapter et fixer leurs priorités à partir de ces thématiques. Les déclinaisons communales de ces priorités feront l'objet d'un avenant au contrat-cadre.

Chacune des quatre villes a développé trois thématiques sur la jeunesse, le cadre de vie (qualité des logements, possibilité d'avoir des espaces de rencontre, services publics de proximité et adaptation des logements au vieillissement de la population), et la réussite éducative et le soutien à la parentalité.

Les déclinaisons communales interviendront dans un second temps. Elles sont d'ores et déjà un peu abordées dans le document qui vous a été communiqué. Sceaux a par ailleurs élaboré un plan d'investissement qui concerne plus particulièrement les Blagis avec la création d'un fablab numérique, la végétalisation de la Place des Ailantes, la rénovation du CSCB et du centre commercial des Blagis.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le contrat-cadre « Engagements Quartiers 2030 » relatif au quartier prioritaire intercommunal de la Politique de la ville des Blagis et d'autoriser le maire à le signer ainsi que les avenants à intervenir et tous les documents y afférents.

M. le maire

Merci beaucoup.

Qui souhaite intervenir ?

Maud BONTÉ

Ce contrat Engagements Quartiers 2030 est fort intéressant. Notre groupe le votera volontiers, mais j'avais un certain nombre de choses à vous en dire.

Sur le plan technique, je vois que ce contrat a été élaboré en lien avec les services de l'État et avec l'établissement public Vallée Sud-Grand Paris. La ville de Sceaux est-elle partie prenante ou est-ce juste l'État et Vallée Sud-Grand Paris ? La Ville fait-elle partie de ce contrat ? Les quatre villes le signent-elles également ?

Vous me répondrez ultérieurement.

Quand je vois l'ambition très forte de ce contrat qui lutte contre le décrochage scolaire, qui propose des actions d'accompagnement scolaire, des parcours dans le cadre de la réussite éducative, j'applaudis des deux mains. Mais il me semblait que l'on se glorifiait depuis des années du fait que le CSCB menait déjà toutes ces actions et qu'il était là pour cela.

Le CSCB fait ce qu'il peut, mais il faut bien dire qu'un certain nombre d'enfants ne viennent pas. J'explique davantage mon propos. Il y a dans le quartier des Musiciens et dans celui des Blagis, de jeunes retraités, anciennement professeurs ou ingénieurs, volontaires pour faire bénévolement du soutien scolaire au CSCB après les heures de classe. Ce soutien scolaire est gratuit pour ces jeunes, mais ils n'honorent pas toujours leurs rendez-vous. Comment ce nouveau contrat pourrait-il améliorer la situation ? Ce n'est pas si simple.

S'agissant de l'offre de santé, nous demandons depuis longtemps une PMI sur place ou davantage de médecins. Ce n'est certainement pas facile, mais c'est important.

Aider les parents dans leur rôle éducatif. J'ai déjà vu au sein du CSCB des affichettes proposant une aide à parentalité. Mme Brault était très investie dans ce domaine, nous disait-elle. Il me semble que c'est redondant ou alors peut-être que cela n'a pas porté ses fruits. Pourquoi ? Et comment pourrait-on faire mieux ?

S'appuyer sur des référents de parcours. Oui, mais où ? Quand ? Comment ? Que font-ils ? Des médiateurs sillonnent le quartier et font certainement ce qu'il faut, mais a-t-on constaté des améliorations ? Ils ont été nommés récemment, mais existe-t-il un bilan de ce dispositif de médiation ? Lorsque je vois l'ambition de tout ce programme, je me demande ce que nous avons fait. Et il me semble que nous avons déjà fait quelque chose.

Vous parlez beaucoup de la Rotonde, mais je la vois toujours vide. Pendant un an, j'y étais fourrée pour voir qui y allait. Il y avait trois petits jeunes qui regardaient la télé et les éducateurs étaient derrière leur ordinateur et ne bougeaient pas. Il y a certainement quelque chose à faire.

Vous parlez du dialogue avec les habitants. C'est ce que nous attendons. Qu'il s'agisse de l'Amicale des habitants des Blagis ou de l'association Sceaux Blagis, toutes ces dames voudraient bien avoir un dialogue. Elles ont réclamé à cor et à cri un local, puisqu'elles font des choses qui se rapprochent des activités d'un fablab. Elles dispensent des cours d'anglais ou d'espagnol en faisant de la couture ou du tricot. Elles voulaient disposer d'un local, mais cela ne leur a jamais été accordé.

N'ayant pas accès à la Rotonde, malgré leurs demandes, elles animent leur café histoire dans un café des Blagis et rencontrent malgré tout un beau succès. Le CSCB ne dispose pas de salles suffisamment grandes pour accueillir les 30 à 35 personnes qui assistent à ces conférences de bonne tenue, de bonne qualité.

Je voudrais dire également que tout ce qui est fait – et ce n'est pas une critique – vient du haut de Sceaux. C'est le cas notamment des Nocturnes des Blagis. Le jardin partagé, les scouts de Sceaux,

Sceaux à vélo participent. C'est le haut de Sceaux qui anime les Nocturnes et la ville de Sceaux finance le concert musical. C'est très bien, mais comment faire en sorte que la population des Blagis prenne les choses en main et s'investisse ? Je n'ai pas la solution. Je sais que ce n'est pas facile.

Il y a eu la concertation Parlons ensemble des Blagis, mais les interviews ont été biaisées. On le sait bien. Comme on y vit, on sait que certaines interviews n'ont pas été diffusées, et que d'autres, notamment des plus jeunes, ont été coupées. Tout était lisse. « *Oui, il y a des jeunes, mais on n'a pas peur. On leur parle. Tout va bien* ». Et l'on découvre ensuite qu'il y a quand même d'importants problèmes d'insécurité.

J'ai deux messages à vous faire passer, Monsieur le maire. S'appuyer réellement sur les associations de quartier et sur les locaux n'est pas quelque chose de déshonorant. Se prendre en photo avec eux, c'est bien aussi. Pourquoi pas ? Mais il faut que cela vienne du quartier lui-même.

Le deuxième message porte sur l'insécurité de ce quartier qui connaît de nombreux cambriolages. M. Riotton est sans doute au courant, vous également. Une pétition a été lancée pour que les choses changent. Je sais qu'elle vous est parvenue. Elle vous a été envoyée ainsi qu'au député et au Préfet. Cette pétition demande notamment la réouverture du commissariat des Blagis. Je sais que celle-ci dépend de la police nationale, mais êtes-vous pour votre part favorable à cette réouverture et allez-vous appuyer cette demande ?

Je vous remercie.

Xavier TAMBY

Avant d'exprimer mon point de vue, je voulais rendre hommage à Simone Pennecc qui a été, durant de nombreuses années, la présidente de l'Association des Locataires des Blagis. Nous sommes nombreux à l'avoir connue. Pour ma part, je la connaissais depuis l'âge de 5 ans. Elle a fait en outre partie de votre équipe.

C'est un peu comme Chantal Brault, c'est quelqu'un avec qui je pouvais avoir des différends et des débats, mais l'on s'appréciait beaucoup. J'ai donc une pensée pour elle ce soir. Je pense et j'espère qu'elle est partagée.

Sur le fond, et pour faire avancer les choses, je voterai pour cette délibération. Au regard de ce qui est présenté, j'estime qu'une partie de ce qui a été exprimé dans les groupes de travail a été véritablement prise en compte, ce qui est une très bonne chose.

Je n'habite plus aux Blagis, mais c'est un quartier qui me tient à cœur. J'ai encore de la famille là-bas et j'y passe beaucoup de temps, mais je n'y vis pas. Et j'ai effectivement un peu le cœur qui saigne lorsque je vois ce qu'est devenu ce quartier.

Je pense qu'il faut donc dépasser les clivages traditionnels et être proactif avec vous. Cela étant dit, j'observe que l'on reste néanmoins dans une logique bisounours s'agissant de l'insécurité patente,

du manque d'ordre et de la démission des forces de l'ordre. C'est du moins la perception qu'en ont les habitants et c'est ce qui est ressorti de l'expression des groupes de travail. On peut toujours ergoter pour savoir ce qui relève de la police municipale et ce qui relève de la police nationale, mais je pense que les habitants des Blagis sont assez peu sensibles aux débats sur le droit administratif et les politiques institutionnelles et se moquent de savoir si la police municipale doit ou non venir en appui des forces de l'ordre.

Nonobstant ce regret sur le volet répressif qui, selon moi, n'est pas un gros mot, bien au contraire, je voterai pour cette délibération pour la raison que j'ai évoquée au début de mon propos.

Liliane WIETZERBIN

Merci pour cette présentation. Nous voterons sans hésitation pour ce plan. Nous avons envie d'y croire. C'est un plan assez ambitieux, dont l'analyse est juste. On a envie de se dire que c'est une opportunité de faire des choses sur les Blagis.

Au-delà de ce qui est déjà engagé, est-ce d'autres projets émergents ? On parle notamment d'une salle pour des rencontres. Et surtout, quels sont les moyens alloués à ce plan ? Est-ce qu'il s'accompagne de moyens qui viendraient en sus du budget que nous avons examiné aujourd'hui ? C'est quand même la question clé.

Quelles ressources supplémentaires apportera l'intégration des Blagis dans la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville ?

Numa ISNARD

Ce contrat est effectivement intéressant, mais faites attention à ce que vous signez. Il y a en effet plusieurs parties à ce contrat, notamment l'État. Et une fois n'est pas coutume, je parlerai plutôt de l'État, parce que le problème principal des Blagis – et j'y vis – c'est que la République a totalement démissionné de ce quartier.

Dans ce contrat, la seule partie qui parle d'ordre, de prévention de la délinquance et de République, c'est le Département. L'État est en revanche totalement muet sur la question, les différentes communes aussi.

Lors de la concertation citoyenne organisée le 14 février dernier à Bourg-la-Reine, j'ai dit à la préfète déléguée à l'égalité des chances qu'il fallait en priorité rouvrir le commissariat. J'ai remarqué dans les groupes de travail que la sécurité était effectivement un sujet extrêmement important. L'idée n'est pas de dramatiser, mais de parler de la réalité de la situation. Les Blagis ne sont pas les quartiers nord de Paris ou Roubaix, mais cela pourrait le devenir. C'est un quartier que l'on peut encore sauver, mais il faut pour cela que la République le réinvestisse. Je suis navré, cela peut paraître bête, mais cela passe par la réouverture du commissariat au public.

On va me dire qu'il n'est pas abandonné, mais il est quand même fermé au public et il n'assure pas son office naturel qui consiste à être un vrai commissariat de quartier. C'est à l'État de l'assumer. Or celui-ci ne prend pas ses responsabilités et je ne vois donc pas comment l'on peut signer ce contrat.

Francis BRUNELLE

Je voulais simplement informer Mme Bonté qui réclame depuis longtemps la présence d'un centre de PMI aux Blagis, que le 1^{er} mars 2024, en présence de Georges Siffredi, président du Département, les maires de Sceaux et d'Antony ont inauguré à l'Atrium, situé à la Croix de Berny, un pôle social de 3 000 m² avec notamment un centre de PMI et le recrutement de différents professionnels comme des orthophonistes, des psychologues, etc.

Je voulais vous rassurer sur ce point.

Ce que nous travaillons à l'intérieur de ce contrat, c'est la mise en place d'un guichet d'entrée local, probablement par l'intermédiaire de France services, afin d'identifier les demandes et assurer leur prise en charge jusqu'à la Croix de Berny.

Je voulais vous rassurer ; il y aura bien une offre de PMI pour les villes de Sceaux et d'Antony sous la responsabilité du Département.

Sabine NGO MAHOB

Merci, Monsieur Brunelle pour cette mise au point.

J'ai travaillé sur un projet pour les Blagis à l'époque où j'étais dans le même parti que M. Dessanges. Quand j'ai rencontré M. le maire, je me suis rendu compte qu'il faisait exactement le même constat que nous. Prétendre qu'il ne fait rien, c'est ne pas le côtoyer.

Lorsque je suis arrivée dans son bureau, je lui ai posé des questions sur les Blagis. Il avait noté tout ce que nous avons nous-mêmes noté. Il est donc parfaitement au fait des problèmes qui existent aux Blagis.

Et ces problèmes ne vont pas durer. Je reste très positive, car je crois avoir compris d'où viennent ces problèmes. Il y a eu un baby-boom dans les années 2000. Lorsque j'accompagnais mes enfants à l'école, de la rue Léon Blum jusqu'à l'école, la rue était noire de monde. On accompagnait les enfants. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Et tous ces enfants ont aujourd'hui entre 18 et 22 ans et sont encore chez nous, car ils n'ont pas les moyens d'aller ailleurs. L'oisiveté et le manque de moyens créent ce mouvement. À cela s'ajoute la manque d'un commissariat.

Il y a aujourd'hui moins d'enfants aux Blagis. Dans 5 ou 6 ans, ce sera fini. Ce n'est pas quelque chose qui va s'amplifier. Ces enfants vont devenir adultes et n'auront plus le même comportement de rebelles, car certains d'entre eux sont aujourd'hui en pleine crise d'adolescence.

Et le Département nous donne aujourd'hui des moyens qui vont nous aider.

S'agissant du commissariat, il se trouve que j'ai rencontré un ministre de l'Intérieur de ce même gouvernement. Je lui ai parlé des Blagis et il m'a ri au nez en me disant qu'il avait d'autres chats à fouetter et d'autres urgences à traiter. Ce n'est donc pas M. le maire qui bloque la réouverture du commissariat des Blagis, mais le gouvernement.

Jean-Pierre RIOTTON

Je voulais juste répondre aux propos de Mme Bonté sur les cambriolages..., mais elle n'est plus là. 9 % des cambriolages ont eu lieu dans le quartier des Musiciens.

J'ajoute par ailleurs que nous avons une réunion mensuelle avec les services de la police nationale et de la police municipale pour définir des actions précises suite aux remontées faites par les Scéens.

Je peux enfin vous dire que je rencontre toutes les associations de quartier pour les sensibiliser aux gestes à avoir pour prévenir les cambriolages. Toutes les associations apprécient ce que nous faisons.

On reproche souvent l'action de la police en matière de stationnement. Quand on voit la police, on se demande ce qu'elle fait. Il faut bien se dire une chose, c'est que la police nationale fait de l'action tandis que la police municipale fait de la prévention.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Je voulais parler à Mme Bonté, mais elle n'est plus là. C'est très embêtant, mais cela figurera au PV.

Lorsqu'elle nous dit que le haut de Sceaux descend animer le bas de Sceaux en citant les scouts, je peux lui parler sagement de ce qu'ils font. Il existe un groupe de scouts aux Blagis, et cela ne date pas d'hier. Cela fait au moins cinq ans. Ce groupe compte une douzaine de jeunes dirigés par des chefs scouts des Blagis. Les scouts que vous rencontrez aux fêtes des Blagis sont des scouts des Blagis et non pas des scouts d'en haut. Les Blagis ont aussi une vie par eux-mêmes. Il est très important de le noter.

M. le maire

Merci.

Madame Drancy, pouvez-vous apporter quelques éléments de réponse ?

Isabelle DRANCY

Je pense que ce plan est une opportunité. On ne peut pas dire s'il sera une réussite, mais on nous offre cette possibilité. Ce plan a été élaboré à partir d'un diagnostic et de données INSEE qui démontrent que ce quartier est défavorisé.

En signant ce contrat, nous aurons accès à des financements. Nous n'en connaissons pas encore le montant, mais le principe est arrêté. On connaît les finances de l'État. On sait qu'il devra faire 25 milliards d'économies en 2025. Je ne peux donc pas m'avancer davantage, mais si nous avons cette possibilité, je pense qu'il faut y aller. Cela peut être bénéfique pour la ville et pour ce quartier.

Qui signe ce contrat ? C'est indiqué sur la première page : les communes, l'État, Vallée Sud-Grand Paris, le Département et la Région.

Ensuite, les priorités départementales ne sont pas les priorités du Département en tant que collectivité locale. Ce sont les priorités du Département en tant que préfecture, service déconcentré de l'État. Tout ceci est très bien expliqué dans le contrat si l'on se donne les moyens de bien le lire.

Je rebondirai sur les propos de Roselyne. Ce ne sont pas les gens du haut qui descendent aux Blagis. On l'a bien vu lors de la réunion de concertation, il existe une vraie volonté de faire et d'agir. Je crois que tout cela est très prometteur.

Sur les moyens, je ne peux rien dire. Nous sommes dépendants du budget de l'État. Nous ne savons absolument pas ce qui nous attend. On ne sait même pas si l'on aura une loi de finances rectificative cette année. Nous verrons bien, mais je crois que ce contrat est une bonne chose.

Beaucoup a déjà été fait dans ce quartier des Blagis : le centre sportif, la Maison France services, des actions développées par la commune de Fontenay à destination des jeunes, mais je crois qu'il y a besoin d'une meilleure connaissance des infrastructures des quatre villes.

Presque tous les Scéens connaissent la Maison France services et la Rotonde. Vous dites qu'il n'y a jamais personne, mais le rapport d'activité fait état de 210 jeunes inscrits.

Ce contrat est une opportunité. Il s'agit d'enclencher quelque chose, même si beaucoup a déjà été fait. C'est un quartier où les investissements publics ont été nombreux. Il faut que cela se sache et que cela serve. Il faut que les gens de Bagneux sachent ce qu'il y a à Sceaux et que les gens de Sceaux sachent ce qu'il y a à Fontenay. Il y a cette compréhension commune à avoir.

M. le maire

Merci, Madame Drancy.

Nous passons au vote sur ce rapport.

Maud BONTÉ

Excusez-moi, mais vous n'avez pas répondu à ma question sur le commissariat. Quel est votre point de vue ?

M. le maire

Nous demandons à peu près chaque année la réouverture du commissariat. Ne nous faites donc pas de mauvais procès.

Maud BONTÉ

Ce n'est pas un mauvais procès.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 32 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szyrkowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Numa Isnard)

X- AFFAIRES CULTURELLES

Approbation de la charte du label « *Ciéuta mistralenco* » attribué à la ville de Sceaux par le Félibrige.

Jean-Philippe ALLARDI

Mes chers collègues, vous savez que Sceaux est une cité félibréenne qui a une longue histoire. Depuis 1950, Sceaux a en effet la particularité d'être une enclave de la Provence. À ce titre, le Félibrige, dans le cadre de la Santo-Estello, nous fait l'honneur de nous accorder le label *Ciéuta mistralenco*.

Cela correspond à tout le travail accompli à Sceaux depuis les origines de la tradition. Notre bibliothèque dispose notamment du plus important fonds documentaire d'ouvrages en langues

occitanes d'Île-de-France et Sceaux abrite le jardin des Félibres qui est unique au monde. Nous cochons quasiment toutes les demandes de la charte, à quelques exceptions près.

Ce label nous a donc été accordé en prenant en compte notre exception nordique.

M. le maire

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Xavier TAMBY

Je voterai pour, mais je voudrais rappeler que nous avons déjà eu ce débat il y a quelques années sur les langues régionales d'Europe. Je reste pour ma part à ce qui menace l'unité nationale et je sais que les demandes de reconnaissance des particularismes locaux peuvent déboucher sur des demandes reconventionnelles et communautaristes pour déroger à différents droits communs (la langue, la laïcité, etc.).

Le Félibrige est extrêmement imbriqué dans la vie culturelle scéenne depuis très longtemps. Mais je tenais à souligner qu'il ne faut pas que cela fasse tache d'huile auprès d'autres communautés avec une adhésion à je ne sais quelle charte qui imposerait à la Ville de traduire son site Internet par exemple.

Philippe SZYNKOWSKI

J'ai un peu évolué par rapport à la remarque de notre camarade, Xavier Tamby.

Rires dans la salle.

Je rectifie, ce n'est pas notre camarade au sens où on l'entendrait, mais en tant que conseiller municipal.

M. le maire

Du temps du gaullisme triomphant, on parlait de compagnon.

Philippe SZYNKOWSKI

J'ai un peu évolué sur ce sujet, car la défense des langues européennes, y compris dans notre pays, est une belle cause. Il existe des langues régionales, des endroits où l'on parle le breton ou l'occitan dans les familles, mais aussi parfois à l'école.

C'est donc quelque chose qui me paraît important.

Il y a eu l'édit de François 1^{er} en 1530, mais il faut dépasser cela, considérer et respecter l'identité des gens quand ils le souhaitent.

Ce sujet peut sembler un peu folklorique, mais la reconnaissance de la spécificité de l'occitan me semble intéressante. Quand on considère les deux textes, l'un en français et l'autre en occitan, on voit qu'il y a beaucoup de points communs entre les deux langues. Si je n'avais que la version en occitan, peut-être que je comprendrais la totalité de ce qui est dit. La langue occitane est effectivement très intéressante d'un point de vue grammatical et lexical.

Je suis par conséquent favorable à cette délibération.

En revanche, pourriez-vous indiquer à quel moment il a été décidé de fêter l'occitan et de faire les fêtes du Félibrige ? Quel maire en a décidé ? Est-ce, parce qu'il y avait beaucoup de Scéens originaires d'Occitanie ?

M. le maire

Monsieur Szykowski, il faut lire le magazine de Sceaux. Toutes les réponses à vos questions sont dans le magazine. Il est d'ailleurs en avance sur l'actualité, comme l'a dit M. Isnard tout à l'heure.

Liliane WIETZEBIN

Pour ma part, je n'ai pas tout compris.

Va-t-on écrire le nom de Sceaux en deux langues à l'entrée de la ville ? Je vois qu'il est question de mettre en place une signalétique bilingue. En fait, je n'ai pas bien compris s'il s'agit d'un événement ponctuel ou à plus long terme. Il n'y a pas à Sceaux de gens qui parlent l'occitan. Nous ne sommes pas du tout dans la même configuration que la Bretagne par exemple.

Je suis donc un peu déconcertée et je voulais savoir quel était le coût de cet événement. Organiser des animations autour de cet événement, pourquoi pas, mais je trouve un peu étrange d'aller jusqu'à avoir des panneaux bilingues dans la ville.

Jean-Philippe ALLARDI

La tradition est née en 1878 avec la visite de Paul Arène et de Valéry Vernier qui ont fait le serment de revenir l'année suivante avec tous les Félibres de Paris. C'est ainsi que la tradition est née.

Dès 1864 a eu lieu la première Sainte-Estelle avec la visite de Frédéric Mistral.

La traduction est en provençal. Quand on parle le français, on comprend mieux le provençal que les autres langues d'oc.

Le bilinguisme est symbolique, puisque nous allons inaugurer la plaque de la place Frédéric Mistral qui sera bilingue.

Liliane WIETZEBIN

La note évoque des panneaux d'entrée de ville bilingues.

M. le maire

L'adoption de la charte a un côté symbolique, dont les partisans du maintien de la tradition mistralienne sont parfaitement conscients. Nous garderons notre titre de cité mistralienne même si nous ne traduisons pas Sceaux en provençal partout. Il s'agit d'une adaptation locale.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 32 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Numa Isnard) ; 1 abstention (Mme Liliane Wietzerbin).

XI- RESSOURCES HUMAINES**Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle.****M. le maire**

Isabelle Drancy a présenté lors de la dernière séance du conseil un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Nous avons parlé des actions menées par l'administration, mais également de l'action et des initiatives de la Ville en la matière.

Il s'agit ce soir de vous présenter le plan d'action propre à l'administration qui comporte des mesures visant à :

- ✓ évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- ✓ garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique,
- ✓ favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale,
- ✓ prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Ce sont des objectifs assez classiques et vous avez dans le plan un certain nombre de propositions d'action à mettre en œuvre selon un calendrier donné et des indicateurs de suivi et d'évaluation sur ces différents axes.

Avez-vous des questions ou des observations ?

Liliane WIETZEBIN

Je vois que l'on veut promouvoir les métiers pour encourager et favoriser l'accès et la présence d'hommes dans des emplois traditionnellement féminins. Or les emplois sont souvent traditionnellement féminins, parce qu'ils sont moins bien rémunérés. L'idée n'est donc pas forcément d'attirer des hommes vers des emplois féminins, mais plutôt de revaloriser les emplois féminins. Et je ne vois pas vraiment quelles actions la Ville peut avoir en la matière.

C'est juste une observation. Je voterai ce plan d'action, mais je trouve assez étrange de vouloir augmenter le nombre d'hommes dans les emplois féminins. C'est plutôt l'inverse qui est un problème.

M. le maire

Avoir beaucoup d'hommes permettra de revaloriser ces métiers, si l'on dit que les métiers occupés par les hommes sont mieux payés.

Liliane WIETZEBIN

Il faut d'abord revaloriser ces métiers et ils finiront par attirer davantage les hommes.

M. le maire

Oui, mais cela ne procède pas tout à fait de la même démarche, si vous voyez ce que je veux dire.

Nous passons au vote sur la prise acte de cette communication.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Approbation du mandat donné au centre de gestion de la petite couronne pour l'appel à concurrence relative à la prévoyance.

M. le maire

Il y a 10 ans, après la parution du décret de 2011 qui permettait aux collectivités de participer à la protection sociale complémentaire, nous avons décidé de nous associer au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne pour lancer une consultation permettant d'avoir un contrat groupé.

Ce contrat a été renouvelé le 1^{er} janvier 2020 et arrive à échéance le 31 décembre 2025. Il s'agit donc de lancer une nouvelle consultation visant à proposer une nouvelle convention de

participation dès 2026. Il faut s'y prendre assez tôt, parce que les consultations et les négociations peuvent être longues.

Pour rappel, en 2023, 235 agents, soit environ 60 % d'entre eux, ont adhéré à la garantie de maintien de salaire qui permet de percevoir un salaire complet en cas d'absence ou de maladie de longue durée.

10 agents en situation de demi-traitement ont pu bénéficier de ce dispositif.

En 2024, nous avons choisi de revaloriser le montant de la participation qui s'élève désormais à 15 euros par mois, ce qui signifie que nous prenons en charge la quasi-totalité de la cotisation des plus bas salaires s'agissant de la prévoyance.

Le CIG lancera une nouvelle consultation pour le renouvellement de la convention à compter du 1^{er} janvier 2026. Il vous est donc proposé d'adhérer à cette démarche.

Nous devons délibérer à nouveau pour adhérer au contrat qui aura été négocié par le CIG. Pour l'instant, nous nous associons aux autres collectivités de la petite couronne pour lancer la démarche.

Y a-t-il des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Attribution d'une indemnité horaire pour travail de nuit.

M. le maire

Cette mesure concerne tous les agents contractuels, stagiaires ou titulaires accomplissant totalement ou partiellement un service normal entre 21 h et 6 h du matin, dans le cadre de la durée réglementaire hebdomadaire du travail.

Le taux horaire de référence au 1^{er} janvier 2024 est de 0,17 € par heure avec une majoration possible en cas de travail intensif de 0,80 € par heure.

Cette attribution doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal et est non cumulable avec les indemnités pour travaux supplémentaires ou tout autre avantage versé au titre des permanences de nuit. Cette indemnité est toutefois cumulable avec le RIFSEEP.

Ceci concerne assez peu d'agents : quelques agents du cinéma, de la police municipale et quelques intendants dans les salles. Ce sont des montants extrêmement faibles, mais il nous paraît équitable d'attribuer cette indemnité aux agents concernés.

Y a-t-il des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières technique, police municipale et médicosociale.

M. le maire

Adaptations du tableau des effectifs liées à l'organisation des services (-2,15/+3,20)

Le poste de conseiller en prévention au sein de la direction des Ressources humaines, du management et de l'organisation doit être catégorisé en qualité d'ingénieur de par les missions du poste, de la responsabilité, du rôle de conseil, mais également par les profils des agents sur ces postes qui sont généralement issus d'un cursus en master 2. L'ensemble des collectivités avoisinantes, entre autres, ont catégorisé ce poste de la sorte.

Nous connaissons par ailleurs différentes évolutions du service des Systèmes d'information. Isabelle Drancy mentionnait tout à l'heure l'importance des dépenses que nous devons faire sur notre système d'information. Je veux indiquer que beaucoup de collectivités ont fait l'objet de piratage et d'attaques informatiques. Cela n'a pas été le cas à Sceaux, mais il est vrai que le niveau de sécurité de nos systèmes est relativement élevé. Ceci est parfois critiqué, car il y a des choses que l'on ne peut pas faire en raison de la sécurisation de nos systèmes. En tout cas, nous essayons de préserver au maximum les données des Scéens.

En outre, afin d'adapter l'accueil au sein du lieu d'accueil enfants-parents des Blagis, il convient de diminuer le temps de la psychologue actuelle qui intervient également sur les crèches (passage de 0,90 ETP à 0,75 ETP) et de créer un emploi à temps non complet complémentaire sur le LAEP (0,20 ETP).

Enfin, nous supprimons un poste de garde urbain et créons un poste de policier municipal, ce qui porte les effectifs à 8 gardes urbains et 10 policiers municipaux.

Adaptations du tableau des effectifs liées à des recrutements (-2/+2) :

Les personnes recrutées sur des postes vacants n'étant pas tout à fait de la même catégorie, il est nécessaire de procéder à des adaptations dont le détail figure dans la note de présentation.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport d'activité des services municipaux pour l'année 2023.

M. le maire

Je suppose que vous avez parcouru les 187 pages de ce rapport.

Je tiens d'ailleurs à féliciter l'administration pour ce travail. Je le dis chaque année, mais je ne doute que beaucoup de villes de 20 000 habitants diffusent un rapport de cette importance. Je pense difficile d'aller plus loin dans les détails fournis. Vous constatez que tout cela est extrêmement transparent et je vous invite à vous y reporter lorsque vous vous posez des questions. Cela évitera ainsi de poser des questions orales dont la réponse se trouve dans le rapport d'activité.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce rapport d'activité ?

Christiane GAUTIER

Je vous remercie pour la communication de ce rapport qui donne un très bon aperçu de l'action des équipes municipales et de leur grande implication.

Je voulais simplement faire un petit point sur les crèches. Je vois sur le site Internet de la Ville que vous affichez un taux de réponse à la demande d'accueil en crèche de 80 %. Les chiffres présentés dans le rapport sont un petit peu inférieurs : 71,6 % en 2023 et 66 % en 2022 et à plus de 80 % en 2021 et 2020.

Ces fluctuations s'expliquent en partie par des difficultés de recrutement qui entraînent des fermetures temporaires ou le gel de berceaux. La crèche associative des Fripounnets a ainsi été fermée en juillet 2023. On note par ailleurs le changement de gestionnaire de la crèche Pom d'Api avec laquelle vous établissez une nouvelle convention.

Je voulais savoir s'il y a en 2024 des gels de berceaux ou des fermetures de sections.

Il semble y avoir un retard dans la mise en travaux des crèches du Petit Chambord et de l'avenue de la Gare. Je voulais savoir quand aura lieu l'ouverture de la crèche du Petit Chambord qui permettra de créer 10 berceaux supplémentaires sur les 20 que comptera cette structure.

À quelle date se fera également l'ouverture de la crèche de la Gare ?

J'ai vu qu'il était prévu un décalage d'un an ou deux pour chacune de ces deux crèches.

Qu'en est-il également des conventions avec les crèches associatives et quel est le nombre de berceaux disponibles pour la Ville dans ces structures ?

Depuis des années, les demandes d'accueil en crèche sont à peu près stables entre 210 et 230 demandes par an. Avec l'accroissement de la population scéenne, anticipez-vous une augmentation de ces demandes ? Et si oui, comment envisagez-vous d'y répondre ?

Je vous remercie.

M. le maire

Il ne s'agissait pas d'avoir un débat sur la petite enfance.

Madame Bach, pourriez-vous apporter quelques éléments de réponse ?

Annie BACH

S'agissant du taux de réponse, nous connaissons une crise du recrutement sans précédent. La section des bébés de la crèche des Musiciens n'a pas pu ouvrir pendant de nombreux mois. Elle a rouvert en septembre après plusieurs mois de fermeture. Les difficultés de recrutement contribuent à faire baisser le taux de réponse aux demandes d'accueil.

Nous connaissons par ailleurs des problèmes d'absentéisme. Il y a eu un fâcheux concours de circonstances entre des arrêts liés aux virus, à l'absence de personnels en cours de reconversion ou encore à l'absence de personnels en arrêt maladie pour fatigue ou maladie grave. Il est vrai que nous avons connu une séquence un peu lourde et que nous gérons du mieux possible en restant attachés à notre engagement de service public au service des familles. Et plus particulièrement en ce qui concerne la petite enfance, nous avons cet engagement constant d'ouvrir des crèches supplémentaires.

Je terminerai avec la résolution de ces crises. Nous tenons régulièrement informés les parents des difficultés que nous traversons et nous trouvons avec eux des solutions qui nous permettent de temporiser ces désagréments.

Vous avez posé une question sur l'ouverture des deux futures crèches qui connaît effectivement un décalage. Pour la crèche rue Houdan, les travaux devraient commencer en septembre. La crèche du Petit Chambord doit être mise en service après celle de la rue Houdan.

À ce stade, il n'y a pas de problème particulier sur ces deux projets.

S'agissant de la crèche privée, nous sommes dans une phase de négociation pour obtenir quelques berceaux.

M. le maire

Il n'y a pas de retard sur l'ouverture de ces deux crèches.

Le dossier de la crèche du 172 rue Houdan est assez complexe. Le projet est très beau, mais très contraint en raison de l'espace dont nous disposons. Les travaux sont assez complexes, car toutes les installations de chantier doivent se situer à l'extérieur du terrain, ce qui n'est pas simple à mettre en œuvre en raison de la proximité du cimetière.

Mais c'est en cours de règlement et le permis de construire devrait être délivré dans quelques semaines.

Pour la crèche du Petit Chambord, ce phasage est nécessaire, car il était impossible au service de la Petite enfance de mener deux projets concomitamment. Une fois que le projet de la rue Houdan sera bien lancé, nous pourrons nous occuper du Petit Chambord. L'aménagement sera beaucoup plus rapide, puisqu'il s'agit d'un aménagement intérieur et non pas d'une construction.

Les deux équipements devraient être achevés fin 2026, si tout se passe bien.

Quant à l'avenir, il est toujours difficile de faire des projections, mais une fois ces deux établissements achevés, nous devrions être en mesure de répondre à plus de 80 % des demandes. Je pense que les besoins seront satisfaits pour un certain nombre d'années. La natalité baisse et la population de Sceaux, compte tenu des prix de l'immobilier, a plutôt tendance à vieillir. Nous le constatons d'ailleurs dans les écoles où nous avons perdu plus de 200 enfants en 20 ans.

Christiane GAUTIER

La crèche de la rue Houdan comptera-t-elle le même nombre de berceaux que celle de l'avenue de la Gare ?

M. le maire

Un peu plus.

Avec la crèche du Petit Chambord, nous aurons 20 berceaux supplémentaires.

Christiane GAUTIER

Il me semblait qu'il y avait le report de places d'une autre crèche, je ne sais plus laquelle.

M. le maire

C'est aux Blagis. Le nombre de berceaux a un peu diminué suite à l'aménagement du lieu d'accueil enfants-parents. Mais il n'y avait pas non plus une demande très forte. Il n'y a pas de sectorisation pour les crèches, mais nous tenons néanmoins compte du lieu d'habitation des familles.

Tout cela tourne. Le sujet, c'est vraiment le recrutement et le remplacement des personnels en cas d'absence. Nous constatons malheureusement que les absences sont plus importantes aujourd'hui qu'hier pour toute une série de raisons. Il y a aussi pas mal de professionnelles qui sont elles-mêmes en congé de maternité.

Tout ceci est assez compliqué à gérer et l'on peut être inquiets d'une pénurie à venir des personnels si ces métiers ne sont pas revalorisés.

Liliane WIETZEBIN

Il faut recruter des hommes.

M. le maire

Il n'y en qu'un seul dans toutes nos crèches.

Maud BONTÉ

Je voulais vous parler de la section 5 du Chapitre III « Mission Europe et international », pages 18, 19 et 20 du rapport.

La ville de Sceaux est jumelée avec Brühl et Royal Leamington Spa. Sauf erreur de ma part, il n'est jamais fait mention du CSAI. SOATATA ou l'ASAMA sont citées, mais pas le CSAI.

Il est évoqué l'accueil d'une délégation de Royal Leamington Spa en mai et d'une visite à Brühl lors du week-end de la Pentecôte. Or, vous savez que le CSAI vient en appui logistique de ces rencontres, puisqu'il héberge les visiteurs. Le lien entre les villes est basé sur l'humain.

Autre remarque que je profite de vous faire, puisqu'il est question dans le cadre du Félibrige de mettre en place une signalétique avec des panneaux d'entrée de ville bilingues. J'avais déjà fait cette remarque il y a deux ans, si ma mémoire est bonne. Les panneaux des villes jumelées situés à l'entrée de la ville de Sceaux ont été enlevés lors de l'installation des panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h. Puis-je vous demander de les réinstaller, d'autant plus que nos amis anglais et allemands l'ont remarqué.

M. le maire

Nous en prenons bonne note.

Nous passons au vote sur la prise acte de ce rapport qui sera publié sur le site Internet de la Ville.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Désignation d'un remplaçant du maire au sein du comité des finances locales.

M. le maire

Le comité des finances locales est un comité national composé d'une dizaine de maires, de présidents de départements et de régions, de députés, de sénateurs et de représentants de la Direction générale des collectivités locales et de la Direction du budget.

Comme son nom l'indique, nous discutons au sein de ce comité des questions de finances locales.

Je suis membre de ce comité des finances locales et le code général des collectivités territoriales dispose qu'en cas d'absence, je peux me faire remplacer par un élu désigné par le conseil municipal.

Je souhaiterais donc proposer au conseil municipal de désigner Mme Isabelle Drancy en qualité de remplaçante au sein du comité des finances locales.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard ne prennent pas part au vote).

Nous félicitons évidemment Madame Drancy de cette désignation.

Convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité en préfecture des Hauts-de-Seine-approbation de l'avenant n° 3.

Isabelle DRANCY

Il s'agit d'une délibération purement technique.

Vous savez que nous télétransmettons tous les actes soumis au contrôle de la légalité à la préfecture : délibérations, décisions et arrêtés du maire.

Nous avons jusqu'à présent un mode de télétransmission différent de celui qui était utilisé pour les marchés publics. Nous proposons par cette délibération d'harmoniser les dispositifs et de prendre comme seul vecteur de transmission CDC FAST.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Philippe SZYNKOWSKI

Une question relative aux logiciels libres. Le système utilisé jusqu'à présent, l'ADULLACT, est considéré comme un système de logiciel dit libre. Les développeurs acceptent de rendre publics leurs différents développements, ce qui permet en particulier de faire cette télétransmission.

Est-ce la même chose s'agissant du système informatique de la Caisse des dépôts et consignations ?

Quelle est la véritable raison pour laquelle cette unification vous a paru nécessaire ?

Isabelle DRANCY

C'est vraiment un objectif d'uniformiser et de n'avoir qu'un seul opérateur. Il s'agit de rationaliser et de n'avoir qu'un seul mode de transmission,

C'est tout.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Examen de la gestion de la ville de Sceaux par la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France (exercices 2018-2023) – rapport d'observations définitives et réponse de la Ville.

M. le maire

Vous avez pu prendre connaissance à la fois du rapport de la Chambre, mais aussi des réponses de la Ville.

Nous nous réjouissons des appréciations positives et nous contestons toutes les appréciations négatives. C'est clair.

Est-ce qu'il y a des observations ou des questions sur ce rapport ?

Dans notre réponse, nous contestons toutes les observations négatives. J'estime que certaines d'entre elles sont inadmissibles, notamment celle affirmant que le transfert du patrimoine des offices dans la SEM contourne l'esprit de la loi. Ce n'est pas vrai. Et je l'ai dit au président de la Chambre régionale des comptes. Dans d'autres collectivités contrôlées – je pense notamment à Rambouillet – la même Chambre régionale des comptes se félicite de l'opération.

Il s'agit de prendre acte de cette communication.

Liliane WIETZERBIN

Quand a eu lieu le précédent rapport ?

M. le maire

Il y a 8 ou 10 ans.

Liliane WIETZERBIN

Est-ce qu'il y a eu le même type de remarques ou de commentaires ?

M. le maire

Pas sur la SEM.

Liliane WIETZERBIN

Je parle en général.

M. le maire

Oui, à peu près.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII- VŒUX ET MOTIONS PROPOSÉES PAR LES GROUPES D'ÉLUS

Motion présentée par le groupe Sceaux ensemble en faveur de la nomination d'un lieu ou d'une rue en hommage à Robert Badinter

Fabrice BERNARD

Il s'agit effectivement d'un projet de motion présenté au conseil municipal de Sceaux en faveur de la nomination d'un lieu ou d'une rue en hommage à Robert Badinter

Considérant l'importance de rendre hommage aux grandes figures qui ont marqué l'histoire de la République française par leur engagement pour la justice, les droits de l'homme et les valeurs républicaines ;

Considérant les contributions majeures de Robert Badinter à la société française en tant que Garde des Sceaux de 1981 à 1986, président du Conseil constitutionnel de 1986 à 1995, et sénateur des Hauts-de-Seine de 1995 à 2011, ayant porté haut les valeurs de l'humanisme et de la démocratie, notamment à travers l'abolition de la peine de mort et la dépénalisation de l'homosexualité en France ;

Considérant le rôle inspirant de Robert Badinter pour des générations de juristes, non seulement en France, mais aussi à l'international, grâce à son travail et à sa pensée profondément ancrés dans les principes de justice et d'équité ;

Considérant l'existence à Sceaux d'une grande université de droit, lieu de formation de nombreuses générations de juristes, avocats et magistrats, et l'importance de reconnaître les figures emblématiques ayant marqué l'histoire juridique et démocratique de notre pays ;

Considérant l'illustre carrière de Robert Badinter, inscrit au barreau de Paris dès 1951 et devenu agrégé des facultés de droit en 1965, qui a enseigné le droit privé et les sciences criminelles jusqu'en 1994, avant d'être nommé professeur émérite à l'École de droit de la Sorbonne ;

Considérant la volonté de la faculté de droit de Sceaux de perpétuer la mémoire et l'héritage de Robert Badinter, notamment à travers l'organisation de manifestations telles que le festival ciné-droit, qui aborde des thèmes chers à Badinter comme celui du procès, témoignant de son engagement pour l'éducation et la culture juridique ;

Considérant l'importance de transmettre aux générations présentes et futures les valeurs défendues par Robert Badinter, en faisant de son œuvre et de sa pensée des sources d'inspiration permanente pour les étudiants, les professionnels du droit et l'ensemble de la citoyenneté ;

Le conseil municipal de Sceaux exprime la motion suivante :

1. De nommer un lieu ou une rue emblématique de la ville de Sceaux en l'honneur de Robert Badinter, en reconnaissance de son combat pour les droits humains, son œuvre juridique et son impact indélébile sur la société française et la communauté juridique internationale.
2. D'organiser une cérémonie officielle pour la dénomination de ce lieu ou de cette rue, en présence de membres de la communauté éducative et juridique, de représentants de l'État, de la famille de Robert Badinter et de la population scéenne, pour célébrer sa mémoire et ses contributions à la justice et à la démocratie.
3. D'installer un panneau explicatif qui retrace la vie, l'œuvre et les accomplissements de Robert Badinter, soulignant son rôle dans l'abolition de la peine de mort, la dépénalisation de l'homosexualité, et son influence sur les générations de juristes et citoyens engagés dans la défense des droits de l'homme.

Par ce vœu, le conseil municipal de Sceaux souhaite non seulement honorer la mémoire de Robert Badinter, mais également encourager une réflexion continue sur les valeurs de justice, d'humanisme et de progrès social qu'il a incarnées, inspirant ainsi les citoyens et les futures générations.

M. le maire

Je vous remercie. Qui souhaite intervenir sur cette motion ?

Liliane WIETZERBIN

Je trouve que c'est une excellente idée. En principe, je suis plutôt favorable au fait que les rues des villes portent le nom de personnalités locales. Mais pour toutes les raisons invoquées par Fabrice Bernard, je ne peux que soutenir cette motion. Je trouve que c'est une très bonne idée. Je pensais

même à un lieu qui n'a pas encore de nom : la place située devant le supermarché Auchan des Blagis. On pourrait donner à cette place le nom de Robert Badinter.

M. le maire

Tout cela part d'un très bon sentiment et personne ne peut contester tout ce qui a été dit sur Robert Badinter dans ce texte. C'est beaucoup, mais nous sommes d'accord sur le fond.

Comme vous le savez, pour éviter toute controverse à Sceaux, et depuis très longtemps, nous donnons des noms en référence aux lieux qu'ils désignent. L'école du Centre, l'école des Blagis. Cela permet aux gens de se retrouver et ceci évite toute polémique.

D'autres élus de la majorité pourraient aussi proposer des noms tout à fait prestigieux. Pour ma part, j'avais pensé à Pompidou, dont nous commémorons le 50^e anniversaire de la mort dans les jours qui viennent. On pourrait penser à Giscard et même à Mitterrand. Parce que Badinter sans Mitterrand ne serait pas Badinter.

C'est la raison pour laquelle la majorité ne s'associera pas à ce vœu. Ceci ne marque absolument pas son désaveu de l'action tout à fait émérite de Robert Badinter, mais cela ne nous paraît pas opportun dans une ville comme la nôtre.

Bien sûr, rien n'empêche, par exemple, la Faculté Jean Monnet de donner le nom de Robert Badinter à l'un de ces espaces. Je pense que Jean-Philippe Allardi l'a d'ailleurs évoqué avec le doyen.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La motion est rejetée à la majorité avec 6 voix pour (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 25 voix contre (MM. *Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Hugues Ossart*).

XIV- QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

XV- COMMUNICATION DU MAIRE

M. le maire

XVI- DÉCISIONS DU MAIRE

M. le maire

Le relevé des décisions du maire figure au dossier.

XVII- QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Numa ISNARD

M. le maire

M. Isnard n'étant plus présent, nous pouvons passer à la question n° 2.

Question orale de M. Philippe SZYNKOWSKI

Philippe SZYNKOWSKI

Une question sur une affaire de presse écrite.

Monsieur le maire, prendre en considération l'intérêt de toutes et tous détermine normalement l'action des pouvoirs publics locaux.

L'accès à l'écrit informatif de chaque citoyen-ne sous sa forme papier en fait aussi partie.

Or depuis plusieurs années, les lieux de vente des journaux (, mais aussi des revues, des livres...) quand on habite aux Quatre Chemins, et plus généralement dans le quartier de Robinson, pour s'en tenir à ces lieux, n'existent plus, alors que la majorité en 2020 avait promis de contribuer au règlement de cette question.

Pour qui n'utilise pas les services de La Poste, plusieurs solutions demeurent : sites Internet, déplacements vers le centre-ville ou une autre localité.

Pour une frange de la population, qui ne peut ou ne veut pas s'abonner ni user d'Internet ou se déplacer, cette situation est incompréhensible et la mairie a mauvaise presse à cet égard.

Il faut être réaliste et constater la dérive d'une société où prévaut l'addiction aux portables. Rendre possible le droit à la déconnexion et à la lecture d'un quotidien sur papier pour toutes et tous devrait être respecté.

On rappellera que de nos jours la production imprimée est souvent réalisée, et cela est préférable, sur papier recyclé ou alors issue de forêts durablement gérées.

Pourriez-vous nous spécifier les mesures qui pourraient être engagées par la mairie pour favoriser ce retour souhaitable ? D'avance, merci.

M. le maire

Monsieur Szykowski, pour faire suite à votre question, je vous précise partager votre analyse selon laquelle l'accès à la presse écrite constitue un élément très important au sein d'une ville.

Nous avons la chance de disposer d'une maison de la presse proposant une large offre en centre-ville. Je vous indique d'ailleurs que cette maison de la presse figure parmi les 10 plus importantes maisons de presse de France en termes de volume d'activité.

Nous sommes par ailleurs intervenus il y a quelques années pour qu'une offre de presse soit effective dans le quartier des Blagis. Cela a été le cas. Il y a en effet une offre de presse, mais il me semble que ceci a été un peu détourné.

La distribution de la presse papier constitue cependant un secteur fragile, parce que présentant des taux de rentabilité considérés comme faibles. Une maison de la presse qui ne fait que de la presse ne marche pas. La moitié du chiffre d'affaires de la maison de la presse du centre-ville ne concerne pas la presse.

Nous sommes intervenus à de nombreuses reprises auprès de commerçants du secteur Robinson pour qu'ils proposent de la presse. Les gérants du magasin Monoprix ont tenté d'ouvrir un point presse, mais y ont renoncé au regard des difficultés de fonctionnement rapportées au chiffre d'affaires induit.

Le café Stadurst a également tenté de vendre plusieurs titres (Le Parisien, L'Équipe et Aujourd'hui en France), mais y a renoncé.

Le Marché d'à côté vend Le Parisien depuis une semaine et a trouvé une clientèle grâce à son amplitude d'ouverture assez large.

Mais le modèle économique de la presse papier est fragilisé depuis plusieurs années par la baisse des ventes et des recettes publicitaires. Nos efforts doivent donc porter surtout sur la survie des points de vente existants. Mais très franchement, la Ville n'a qu'un moyen d'action extrêmement limité sur ce sujet pourtant important.

Question orale de Mme Christiane GAUTIER

Christiane GAUTIER

En janvier 2023, dans la perspective de la transformation du SSIAD en Service d'Autonomie voulue par la loi de finances de 2022, et dans le contexte des difficultés grandissantes concernant le recrutement dans ce secteur, vous avez décidé, Monsieur le maire, de fermer le SSIAD municipal

qui comptait 30 lits pour les Scéens en perte d'autonomie, un service intégralement financé par l'assurance maladie.

Cette fermeture s'est faite progressivement de juin à décembre 2022.

Les solutions de remplacement étant limitées auprès des SSIAD voisins, certaines personnes en perte d'autonomie, prises en charge jusque-là par cette structure, n'ont eu d'autre alternative que d'intégrer un EPHAD, temporairement ou non.

À partir de janvier 2023, les Scéens sont restés sans SSIAD de remplacement. Cependant nous avons appris lors du CCAS de février 2024, que l'ARS aurait attribué depuis juillet 2023, ces 30 lits à la fondation Santé Service qui dispose dorénavant de trois SSIAD dans les Hauts-de-Seine partagés entre Clichy, Colombes, Gennevilliers, La Garenne-Colombes, Villeneuve-la-Garenne et Sceaux.

Dans le rapport du CCAS de février 2024, il est fait mention d'un accroissement très net des demandes d'aides de la part de la population de plus en plus vieillissante de Sceaux, reflétant la perte d'autonomie et un accroissement des difficultés chez ces personnes âgées. Ainsi ont été formulées en 2023 auprès de l'Espace seniors, autour de 600 demandes pour des interventions d'aides à domicile ou d'auxiliaires de vie, autant de demandes pour la mise en place de professionnels de santé à domicile tel que des kinésithérapeutes ou des infirmiers, plus de 600 demandes concernant l'hébergement en résidence autonomie ou l'entrée en EPHAD à titre temporaire pour soulager les aidants ou à titre permanent, et 111 demandes d'intervention SSIAD.

On note dans le rapport d'activité des services de 2023, que malgré la réattribution à Santé Service, des 30 lits de SSIAD de Sceaux, seules 15 demandes de prise en charge ont été transmises à cet organisme.

Pouvez-vous nous expliquer :

- ✓ L'organisation qui a été mise en place avec Santé Service et ses 3 SSIAD du 92.
- ✓ Si les 30 places qui ont été réallouées restent bien attribuées prioritairement aux Scéens dans cette nouvelle configuration.
- ✓ Enfin, en admettant que la moitié des 111 demandes de SSIAD de 2023 ait été faite à partir de juillet 2023, date de la réattribution des places de SSIAD, comment expliquez-vous que seules 15 demandes aient été transmises et honorées par Santé Service ?

M. le maire

En réponse à votre question, je vous rappelle une nouvelle fois que la loi de finances de la Sécurité sociale pour 2022 a prévu des dispositions qui ont impacté profondément les SSIAD.

Au plus tard en 2025, les SSIAD sont en effet amenés à disparaître pour intégrer des « services autonomie à domicile ». Ces nouveaux services résulteront de la fusion des services de soins et des services d'aide à domicile.

Dès janvier 2023, une réforme tarifaire est intervenue, impactant le financement des SSIAD. Les nouvelles modalités de financement induisent un reste à charge pour les CCAS lié notamment à l'organisation administrative nécessaire à ce type de services.

Nous avons par ailleurs déjà expliqué les difficultés de recrutement de personnels soignants au sein de petites équipes municipales, qui rendaient très difficile la garantie d'un service continu aux bénéficiaires.

En lien avec la dissolution du SSIAD, je tiens à rappeler que tous les patients ont été accompagnés vers différentes solutions. Il est totalement faux d'affirmer que des personnes âgées auraient eu pour seule alternative d'être admises en EHPAD.

Au cours du dernier trimestre 2022, tous les patients du SSIAD de la Ville ont été accompagnés et pris en charge par le SSIAD de la Chartraine d'Antony et le cabinet d'infirmiers « La pierre aux moines » de Clamart ou un service d'auxiliaires de vie. Seulement deux personnes ont intégré un EHPAD ; il s'agissait dans tous ces cas, du choix des personnes et de leurs familles, car le maintien à domicile n'était plus envisageable.

En 2023, l'Espace seniors a été sollicité à 111 reprises sur des questions relatives à des soins à domicile. Cela ne signifie pas qu'il y a eu 111 demandes de prises en charge par un SSIAD ; ces prises en charge sont d'ailleurs décidées par des médecins.

Je rappelle que l'Espace seniors a un rôle d'accompagnement et de conseil. Dans ce cadre, les agents ont reçu des appels d'usagers, de familles ou de centres hospitaliers sur de nombreux sujets tels que :

- ✓ des renseignements sur ce qu'est un SSIAD ;
- ✓ la mise en place d'une auxiliaire de vie ;
- ✓ des interventions en hospitalisation à domicile ;
- ✓ des admissions en EHPAD.

Depuis juillet 2023, le SSIAD Santé Service a intégré 21 patients de Sceaux sur 30 places autorisées par l'ARS.

Depuis janvier 2023, les Scéens qui ont besoin d'un SSIAD peuvent en effet bénéficier de plusieurs services :

- ✓ le SSIAD de la Chartraine d'Antony
- ✓ le cabinet infirmiers « la pierre aux moines » de Clamart
- ✓ un nouveau cabinet d'infirmiers installé au carrefour de Robinson – côté Châtenay-Malabry

qui effectue des aides à la toilette et des soins techniques et qui intervient sur Sceaux

- ✓ le SSIAD Santé Service de Chevilly-Larue (depuis juillet 2023)

Sur Sceaux, depuis le 1^{er} janvier 2023, toutes les personnes âgées ayant eu besoin de l'intervention d'un SSIAD ont donc pu en bénéficier sans délai d'attente. Je le dis de la manière la plus claire possible.

Afin de garantir une qualité d'intervention des différents opérateurs, une charte de partenariat a été établie. Cette charte précise le rôle, les fonctions, les missions des différents acteurs, les règles de déontologie et les principes éthiques à respecter.

Cette charte a ainsi été signée le 19 mars avec la fondation Santé Service, comme elle l'avait été avec les autres partenaires.

Je me félicite donc de l'organisation que nous avons mise en place et qui repose sur le rôle de conseil des agents de notre Espace seniors et sur les structures qui interviennent auprès des personnes âgées dans le cadre des principes de la charte.

J'ajoute que nous avons la chance de disposer de collaboratrices très compétentes et efficaces dans l'accompagnement et le conseil aux personnes âgées et à leurs familles.

S'il vous plaît, cessez de raconter des bêtises à tout bout de champ et de poser toujours la même question. C'est extrêmement pénible.

Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES

Jean-Christophe DESSANGES

Monsieur le maire, chers collègues. Il s'agit d'une question relative au projet de stationnement payant dans le lotissement du parc de Sceaux.

Dans le but de concilier les besoins de stationnement des résidents, la fréquentation commerciale, la préservation de l'espace public, et la promotion de la mobilité durable, la ville de Sceaux a adopté, à l'instar de nombreuses communes des Hauts-de-Seine, un stationnement régulé sur une large portion de son territoire. En novembre 2017, la gestion du stationnement sur voirie et hors voirie a été confiée à l'entreprise EFFIA, via une convention de délégation de service public.

Avec l'extension récente du stationnement payant, les recettes issues des forfaits de post-stationnement, des abonnements résidentiels et des horodateurs sont devenues l'une des principales recettes pour les finances de la Ville. Actuellement, seuls certains quartiers, dont celui des Chéneaux-Sablons, le secteur du lycée Lakanal et le lotissement du Parc de Sceaux (à l'exception de l'avenue Paul Couderc), ne sont pas soumis au stationnement payant.

En 2022, Effia recensait 1 503 abonnements.

Le stationnement payant, outre une contribution de l'ordre de 840 000 € aux finances de la Ville en 2022, présente des avantages notables, spécialement dans les zones résidentielles incluant l'augmentation de places disponibles pour les résidents grâce à des permis spécifiques, la réduction de la circulation et des risques d'accident, l'encouragement à l'usage de transports alternatifs, la limitation du stationnement de longue durée, et l'amélioration de l'accès aux services à domicile.

Néanmoins, l'acceptation du stationnement payant par les résidents repose sur une concertation préalable, permettant d'adapter la politique de stationnement aux spécificités du quartier. Or, des habitants du lotissement du Parc de Sceaux nous ont fait part de leurs préoccupations concernant l'application du stationnement payant dans certaines avenues, prévue pour le 1^{er} octobre 2024, apparemment sans concertation préalable. Ils soulignent également l'impact potentiel sur les zones avoisinantes exemptées de stationnement payant et les inquiétudes spécifiques des riverains de l'avenue de Poitou, objet d'une pétition.

Aussi, pourriez-vous nous éclairer sur les plans de mise en œuvre du stationnement payant dans les avenues Poitou, Anjou, Berry, Touraine, Duchesse du Maine et Général Leclerc ?

Quel impact anticipez-vous sur les rues adjacentes non soumises au stationnement payant ?

Pourriez-vous également partager les résultats des discussions avec les villes d'Antony et de Bourg-la-Reine, communes limitrophes sur la mise en œuvre de ce stationnement payant ?

Enfin, quel sera d'une part le nombre de places impactées par rapport à l'ensemble des places du lotissement et d'autre part l'effet prévu sur les recettes de stationnement de la Ville, en particulier avec une application dès le 1^{er} octobre 2024 ?

Je vous remercie de vos éclaircissements.

M. le maire

Au travers de votre question, j'observe que votre analyse du stationnement payant est essentiellement comptable.

Les enjeux du stationnement payant sont pourtant nombreux.

Notre ville se caractérise par des facteurs contribuant de manière importante à son attractivité ; cette attractivité est liée à un tissu commercial spécifique, à des équipements culturels et éducatifs renommés et à des espaces publics offrant de très bonnes conditions d'accueil ainsi qu'un équipement de transport en commun avec des gares accessibles aux habitants de Sceaux.

Afin d'accompagner cette attractivité, il convient de lutter contre le stationnement abusif et de faciliter la rotation des véhicules. Le stationnement payant constitue donc un outil au service d'un projet sur notre territoire.

Par ailleurs, le caractère payant du stationnement se justifie par le fait qu'occuper le domaine public à des fins privées justifie le paiement d'une redevance, par équité envers l'ensemble des citoyens, notamment ceux qui n'ont pas de voiture.

S'agissant du secteur du lotissement du parc de Sceaux, des échanges sont intervenus avec l'association représentant les colotis. Je veux même dire que dans les voies que vous avez citées, les véhicules sont stationnés sur le trottoir, et par conséquent passibles d'une contravention de 35 euros, car il est interdit de stationner sur le trottoir. Tout cela est toléré jusqu'à maintenant. Il est apparu à un certain nombre de personnes, y compris aux habitants du quartier, qu'il convenait de réfléchir à une forme d'assainissement de cette situation. Nous avons donc engagé de longue date des échanges avec l'association représentant les colotis.

L'objectif est de mieux organiser le stationnement dans ce secteur, en prenant en compte la configuration des rues et leurs usages, mais également par mesure d'équité envers la quasi-totalité des habitants de Sceaux qui habitent dans des quartiers où le stationnement payant est organisé.

Comme vous le savez, les résidents bénéficient d'un tarif spécifique, très accessible, car peu onéreux.

L'ensemble de ces dispositions est en cours de finalisation, en lien avec l'établissement Vallée Sud-Grand Paris, compétent sur l'aménagement des voiries.

Une communication sera réalisée dès que ces dispositions auront été arrêtées. Il est assez étonnant d'ailleurs que vous ayez mentionné une date. Pour ma part, je ne la connaissais pas. On invente parfois...

Question orale de M. Fabrice BERNARD

Fabrice BERNARD

Il s'agit d'une question qui concerne la situation de la rue des Écoles après le blocage de la voie suite à l'arrêté de péril pris en novembre 2023.

J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer lors d'un précédent conseil municipal, la situation de la rue des Écoles, dont l'accès est bloqué depuis novembre 2023, soit maintenant 5 mois.

Ma question avait été orientée essentiellement sur le devenir des locataires de l'immeuble du 9 rue des Écoles qui avaient été expulsés de leur immeuble le jour de la parution de l'arrêté de péril publié, pour des motifs de sécurité.

Aujourd'hui la situation de ces habitants est toujours précaire, l'accès à leur immeuble étant toujours interdit. Certains d'entre eux, las de voir la situation perdurer, ont déjà décidé de déménager et n'y reviendront plus.

Nous ne connaissons pas le sort de ces locataires laissés à eux-mêmes et qui ont désormais beaucoup de difficultés pour accéder à leur domicile, lorsqu'ils doivent y récupérer tel ou tel effet personnel. Il semblerait que les services du gestionnaire de l'immeuble ne soient pas toujours coopératifs avec ces habitants ni les services de la Ville. C'est en tout cas ce qui m'a été rapporté.

En dehors de la situation du 9 rue des Écoles, le blocage de la rue est également préoccupant pour l'ensemble des habitants de la rue.

Tout d'abord plusieurs commerçants se plaignent de la visibilité réduite de leurs vitrines, et sa conséquence sur leur activité commerciale, compte tenu des barrières mises en place au milieu de la rue. Il y a d'ailleurs eu, sauf erreur de ma part, une rencontre entre quelques commerçants et vos services la semaine dernière à ce sujet.

J'ai eu l'occasion de vous écrire il y a quelques jours pour vous indiquer également que les habitants de la rue ne peuvent livrer ou déposer des marchandises à leur adresse, car des véhicules utilisent les deux portions de rue de part et d'autre du barrage comme parking public, empêchant les véhicules des habitants d'y circuler. Pas plus tard qu'il y a 24 heures, j'ai moi-même dû appeler la police municipale pour faire évacuer un véhicule.

Enfin, en ce qui concerne la situation particulière des habitants des immeubles des 4, 6, 8 et 10 rue des Écoles :

En ce qui concerne les 4 et 6 rue des Écoles, l'accès au parking souterrain est toujours impossible depuis novembre 2023. Des compensations ont été proposées aux propriétaires de ces parkings, soit un abonnement gratuit proposé par la Ville pour stationner leurs véhicules sur la voie publique. Mais cela ne compense pas les charges dues par les propriétaires (charges communes de l'immeuble, assurance, frais de syndic, etc.) qu'ils doivent régler tout en étant toujours privés de la jouissance de leurs biens.

En ce qui concerne les 8 et 10 rue des Écoles, immeubles le long desquels un tunnel a été aménagé en façade du rez-de-chaussée et comme je vous l'ai écrit, cette construction en bois masque les fenêtres des appartements des rez-de-chaussée de ces deux bâtiments. Certaines pièces de ces appartements sont donc dans l'obscurité toute la journée depuis 5 mois et l'un des locataires du n° 8 (une femme seule avec un enfant en bas âge) vient de quitter son appartement, ne pouvant plus vivre dans de telles conditions.

Une solution technique pourrait être étudiée permettant à la fois de garantir la sécurité tout en laissant passer la lumière dans ces appartements.

Je vous reproduis enfin certains termes du mail que je vous ai adressé le 17 mars 2024, sans réponse à ce jour, concernant les nuisances et les risques engendrés par cette situation :

« Le passage de cycles, scooters ou même motos à grande vitesse dans le passage aménagé pour les piétons dans lequel débouche les portes des deux immeubles, avec un risque élevé de collision

entre ces véhicules et les habitants sortant de ces deux immeubles, et ce malgré la mise en place de panneaux “Cyclistes à pied” par la Ville. Je ne dénonce pas et je ne dis pas que la Ville n’a rien fait sur le sujet.

De plus, le passage de ces véhicules dégrade les bâtiments et le mobilier urbain de la ville (frottements et rayures créés par les cycles et scooters)

Les nuisances constatées depuis la mise en place de ce passage couvert, comme des rassemblements d’adolescents qui utilisent ce couloir comme abri contre les intempéries et lieu de discussion, ainsi que des dépôts de déchets au pied des portes d’entrée des immeubles ».

Pour terminer, les habitants se demandent combien de temps va durer cet épisode de blocage de rue, compte tenu des délais nécessaires aux différentes expertises en cours, à la rédaction de leurs conclusions, puis à la mise en œuvre de solutions techniques qui permettraient de rendre une vie normale à ce quartier.

Aussi, je vous remercie de nous préciser les mesures que comptent prendre les services de la Ville qui pourraient alléger l’ensemble de ces contraintes qui pèsent sur la vie quotidienne des habitants de la rue des Écoles et de ceux qui la fréquentent ?

Enfin, considérant que vous êtes certainement en possession d’informations plus fiables que certaines des rumeurs qui circulent dans le quartier – je peux vous dire que la machine à rumeurs tourne – et qui évoquent par exemple une reprise des travaux en décembre... 2025 (!), que pouvez-vous nous dire sur le futur de ce dossier et ses principales échéances ?

Je vous remercie.

M. le maire

En premier lieu, je tiens à vous rappeler, mais vous le savez, que ces différentes difficultés sont imputables au promoteur de l’opération projetée au numéro 7 et aux entreprises qui travaillent pour lui. La Ville n’est donc pas responsable de ces difficultés ni d’ailleurs tenue d’agir à l’égard des personnes concernées. Nous suivons néanmoins la situation de très près.

En ce qui concerne la reprise du chantier, je précise que l’expert désigné dans le cadre de la procédure de référé préventif diligenté par le promoteur a demandé la réalisation d’un certain nombre d’études.

Ces études doivent démontrer que la reprise du chantier se fera sans accentuer les dommages aux pignons voisins, avec un renforcement du butonnage, en cohérence avec les opérations de gros œuvre à suivre. Il est impératif que le chantier reprenne pour retenir les voiles de soutènement, pour lesquelles des mouvements lents, mais continus sont toujours observés. Cependant le promoteur n’a pas encore remis toutes les études nécessaires.

La réalisation des fondations et de l'infrastructure jusqu'au plancher bas du rez-de-chaussée devra permettre de tenir les terres et les fondations de part et d'autre. Une reprise en sous-œuvre des fondations du 9 rue des Écoles interviendra par la suite. 4 à 5 mois de travaux sont donc à prévoir à ce titre.

Seul l'ensemble de ces opérations (consolidation provisoire par butonnage, fondations, gros œuvre infrastructure, puis reprise en sous-œuvre du 9 rue des Écoles) permettra de lever l'interdiction de circuler dans la rue et l'interdiction d'habiter.

S'agissant des commerçants de la rue, je les ai reçus et me suis engagé à leur égard à renforcer la visibilité des commerces par la mise en place de panneaux avec logos, de part et d'autre du passage piéton. Ce sera effectif dans les jours qui viennent puisque la commande a été passée pour la réalisation de ces panneaux. Il a été conseillé à chacun de documenter leur préjudice éventuel. S'agissant d'un litige totalement privé, il appartiendra aux commerçants d'engager une action envers le promoteur pour obtenir réparation.

En ce qui concerne les voitures stationnées dans la rue, la police municipale est avisée et réalisera des patrouilles plus fréquentes dans le secteur. Si des personnes sont témoins d'infractions, elles peuvent les signaler et requérir l'intervention de la police municipale.

Pour les usagers du parking du 4 rue des Écoles, la Ville a effectivement mis en œuvre des mesures de compensation en leur permettant de se stationner gratuitement en zone verte. Ce qui d'ailleurs représente un certain coût pour la Ville, puisque le délégataire de service public serait en droit de nous facturer cette gratuité d'utilisation d'espaces normalement payants.

Nous avons fait démonter temporairement le passage piéton pour permettre à un véhicule, resté stationné en sous-sol depuis fin novembre, de sortir.

Le passage a par ailleurs été modifié pour permettre l'accès au sous-sol des deux roues motorisées. Il est également conseillé aux propriétaires qui subissent des préjudices, de les documenter pour constituer un dossier s'ils entendent engager une action indemnitaire.

En ce qui concerne le passage couvert, il a été mis en place à la demande de l'experte désignée par le tribunal administratif pour assurer la sécurité des piétons tout en assurant un accès aux immeubles situés face au 9 rue des Écoles. Il doit être maintenu tant que le risque perdure. Seule la réalisation des travaux d'infrastructure au n° 7 et de reprise en sous-œuvre au n° 9 permettra d'écarter le risque et de rouvrir complètement la rue. Comme vu précédemment, c'est une situation qui peut encore être longue : au moins 5 mois de travaux à compter de la reprise du chantier du n° 7 et sous réserve que le propriétaire du n° 9 rue des Écoles ait la possibilité d'enchaîner les travaux et la capacité financière de les engager ou de se voir accorder une provision par le tribunal. Pour améliorer la qualité de vie des habitants du 8 rue des Écoles, la Ville va procéder au remplacement ponctuel des planches du passage par un matériau translucide ou une grille, de sorte que le rez-de-chaussée pourra être éclairé.

En ce qui concerne le relogement des locataires :

Concernant les 5 locataires de M. Magallanes dont l'accès passe par le porche du n° 9 :

- ✓ Trois relogements ont été réalisés grâce à la Ville chez Fac Habitat.
- ✓ La mère du propriétaire a intégré la résidence des Imbergères.
- ✓ La nièce du propriétaire a indiqué avoir trouvé une solution par elle-même.

Concernant les locataires du 9 rue des Écoles :

- ✓ Un relogement a abouti chez Fac Habitat.
- ✓ Une proposition de relogement en résidence étudiante a été déclinée.
- ✓ Trois situations font l'objet de demandes de logement social ; dans certains cas, des propositions ont déjà été faites et refusées. L'une des familles a été accueillie plusieurs semaines à la résidence des Imbergères.
- ✓ Trois personnes sont encore prises en charge par le centre d'action sociale protestant.
- ✓ Les personnes non encore relogées font l'objet d'un accompagnement de la part du syndic du propriétaire de l'immeuble.

Il est donc totalement faux de laisser entendre que la Ville aurait livré les occupants des immeubles à eux-mêmes et les aurait abandonnés, comme vous l'avez presque fait. Je pense que vous pourrez maintenant rétablir la vérité. Je vous ferai passer le texte avant l'adoption du procès-verbal.

L'intervention de la Ville a donc été multiple dans cette situation bien que, comme je l'ai rappelé, nous n'en avons pas l'obligation.

Question orale de Mme Maud BONTÉ

Maud BONTÉ

Les quartiers Musiciens, Coudrais et Blagis connaissent une recrudescence de cambriolages et de *home-jacking* qui préoccupent profondément les habitants. Il ne s'agit pas d'un sentiment d'insécurité, car les faits sont avérés avec dépôt de plainte, malgré les alarmes et caméras installées par les victimes.

Les conditions de sécurité se sont dégradées à Sceaux comme le montrent les chiffres suivants : Sceaux affiche une hausse des cambriolages de logements de 34 % en un an (source ville-data.com) et notre ville se situe en seconde position du taux le plus élevé des Hauts-de-Seine, soit plus du double de la moyenne du département.

De plus, le secteur cité plus haut, fait désormais partie des quartiers prioritaires des villes du département et à ce titre, des subventions et des effectifs doivent y être affectés.

Une pétition citoyenne a été menée et adressée à vous-même, ainsi qu'à M. le préfet au sujet de la situation actuelle demandant de garantir une meilleure protection.

Dans ce cadre, pourriez-vous agir, afin que la réouverture du commissariat des Blagis et la mise en service de caméras actives, soient effectives ?

Je vous remercie.

M. le maire

Madame Bonté, je m'étonne qu'après plusieurs années de mandat municipal, vous ayez encore recours à des sources d'information aussi peu sérieuses que celles d'un site tel que ville-data.com. Probablement est-ce, parce que vous y avez trouvé de quoi motiver des analyses fallacieuses.

Les données relatives à la délinquance sur le territoire de la commune font l'objet de publications régulières dans le magazine municipal, à partir des chiffres communiqués chaque mois par la direction territoriale de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine (DTSP92), placée sous le haut patronage de M. Darmanin. Il s'agit en effet de la direction départementale de la police nationale.

Je vous invite donc à vous référer à ces données, dont la source est autrement plus sûre que celles auxquelles vous avez recours.

Nous avons ainsi rappelé dans le magazine de février 2024 que 105 cambriolages de résidences principales ont été dénombrés à Sceaux en 2023 selon la DTSP92 contre 112,2 en moyenne annuelle entre 2014 et 2022.

Vous pouvez aussi vous référer aux chiffres nationaux publiés annuellement au mois de mars par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).

Selon ces chiffres nationaux, en nombre de cambriolages pour 1 000 habitants, avec un taux de 11,8, la ville de Sceaux est mieux positionnée dans le département des Hauts-de-Seine que les communes suivantes : Chaville, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Sèvres, Ville-d'Avray, Marnes-la-Coquette, Vaucresson.

Sceaux n'est donc pas en deuxième position des villes du 92 les plus touchées par les cambriolages comme vous l'avez indiqué dans votre question.

Aucun *home-jacking* n'a été constaté à Sceaux depuis 2019. Je rappelle qu'un *home-jacking* suppose des violences commises ; il s'agit d'un braquage à domicile.

S'agissant des cambriolages observés sur le secteur des Musiciens et des Coudrais, objet de la pétition que vous citez et qui n'inclut pas les Blagis, contrairement à vos dires, je précise qu'ils ont représenté 24 % des cambriolages commis à Sceaux en 2023.

53 % ont concerné des pavillons, 31 % des appartements. Pour le reste, il s'est agi de caves et d'un restaurant.

67 % de ces cambriolages ont donné lieu à un vol. 17 % étaient des tentatives sans vol constaté.

19 % des cambriolages commis dans ces quartiers l'ont été sans effraction à la faveur d'une porte ou fenêtre non fermée ou non verrouillée, donc par négligence des occupants.

75 % des logements cambriolés ne disposaient d'aucune protection (alarme, caméras domestiques).

Parmi les cambriolages relatifs aux quartiers précités en 2023, deux ont été élucidés avec l'interpellation par la police nationale des auteurs :

- ✓ Pour l'un, il s'agissait de deux mineures isolées croates sans domicile fixe qui ont été laissées libres à l'issue de leur garde à vue, le jour même, avec convocation ultérieure au tribunal, non contraignante, et ce, malgré un rapprochement avec un vol par effraction commis à Antony pour l'une des deux ;
- ✓ Pour l'autre, il s'agissait de deux mis en cause algériens en situation irrégulière sur le territoire français qui ont été laissés libres à l'issue de leur garde à vue, le jour même, avec convocation ultérieure au tribunal, non contraignante, assortie d'une obligation de quitter le territoire français sans rétention notifiée, et ce, malgré l'utilisation par les auteurs d'une bombe lacrymogène sur les policiers nationaux au moment de leur interpellation.

Ces deux exemples, dont je vous laisse juge, montrent que les réponses pénales sur les auteurs de cambriolages, souvent mineurs ou en situation irrégulière sur le territoire national, ne sauraient suffire à endiguer le phénomène et qu'il est très indiqué en conséquence de mieux se protéger chez soi (portes blindées, alarmes reliées, caméras domestiques) en complément bien sûr des actions déployées par la police nationale et la Ville.

À propos de la vidéoprotection, il n'est ni possible ni souhaitable de mettre des caméras dans toutes les rues et de toute façon il est interdit pour la Ville de filmer les espaces privés.

Néanmoins, l'installation de caméras supplémentaires sur voie publique est prévue cette année aux carrefours des rues Yser-Bagneux et Bagneux-Marne, conformément aux demandes des habitants du quartier.

J'ajoute qu'aucune ville de la taille de Sceaux dans les Hauts-de-Seine ne dispose d'un centre de supervision urbain avec visionnage permanent par des opérateurs 24/24.

S'agissant du commissariat de police subdivisionnaire des Blagis, j'ai formulé plusieurs demandes de réouverture à l'État – sans d'ailleurs recevoir aucun soutien, et surtout pas de vous – et me suis vu opposer à chaque fois un refus, sans doute en raison du niveau de la délinquance à Sceaux et alentour qui reste faible comparativement à d'autres territoires ou quartiers à l'échelle nationale, notamment ceux classés QRR (quartiers de reconquête républicaine).

Je vous précise par ailleurs que la prise en compte du quartier intercommunal des Blagis dans le cadre des quartiers prioritaires ne résulte nullement des statistiques de la délinquance, mais exclusivement de critères liés aux ressources des habitants.

Plutôt que de diffuser des pétitions et des données erronées, je vous invite à relayer les informations utiles, comme la date de la quatrième édition du salon de la protection à domicile qui se tiendra à l'ancienne mairie, le samedi 25 mai prochain, et où nous aurons plaisir à vous accueillir.

Question orale de Mme Liliane WIETZEBIN

Liliane WIETZEBIN

Vous nous avez annoncé lors du dernier conseil municipal le transfert de la maîtrise d'ouvrage du projet de la place Charles de Gaulle à VSGP. Nous souhaitons avoir des précisions sur les conséquences de ce transfert sur le projet (viabilité, délais, etc.) et en particulier sur les points suivants :

- ✓ nécessité pour VSGP de refaire un appel à projets avec mise en concurrence ;
- ✓ nécessité pour les promoteurs de redéposer un permis de construire ;
- ✓ possibilité pour VSGP de maintenir le projet en l'état ;
- ✓ conséquences sur les délais de réalisation.

M. le maire

Je veux d'abord préciser qu'il ne s'agit pas d'un transfert de la maîtrise d'ouvrage à VSGP. C'est la prise en main par VSGP de sa compétence en matière d'aménagement, compétence que nous n'avons plus. Jusqu'alors, VSGP considérait que la Ville pouvait continuer à procéder à cette opération d'aménagement commencée avant la parution des textes transférant la compétence de l'aménagement aux territoires. À partir du moment où les choses ont été remises en question, VSGP a décidé de s'occuper du dossier.

S'agissant des délais de réalisation de cette opération, attendue par de nombreux Scéens et commerçants, je tiens à rappeler qu'ils seraient différents, et que le chantier serait même très avancé aujourd'hui, si des manœuvres dilatoires n'avaient pas été conduites par quelques personnes, dont certaines ici présentes.

Ainsi que je l'ai expliqué, les opérateurs de Vallée Sud-Grand Paris travaillent sur le dossier. Nous sommes donc dans l'attente de leurs précisions.

VSGP a confié le projet à sa société publique locale d'aménagement, Vallée Sud Aménagement. VSGP étant actionnaire majoritaire, le traité de concession VSGP-VSA s'inscrit donc dans un régime de prestations intégrées dites « *in house* », exonérées de mise en concurrence.

La Ville sera amenée, sans doute d'ici la fin de l'année, à vendre l'assiette foncière à l'aménageur, à savoir VSA.

La désignation du futur opérateur fera quant à elle l'objet d'une mise en concurrence et le projet fera l'objet d'un nouveau permis de construire. Cette mise en concurrence sera organisée par Vallée Sud Aménagement et le permis de construire sera délivré par le maire.

Les principaux éléments du projet seront naturellement maintenus, en cohérence avec la charte sur l'avenir du centre-ville, à savoir un parc de stationnement, environ 80 logements, environ 15 cellules commerciales et l'organisation des espaces publics.

La relance des études et l'organisation d'une consultation pour la désignation de l'opérateur ne permettent pas d'envisager un démarrage des travaux avant 2026.

Voilà, mes chers collègues. Merci de votre participation et bonne nuit.

La séance du conseil municipal est levée à 0 h 33.